SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

2013 Rapport annuel

La SADC – Pour protéger les épargnes de toute une vie

Canada

Mandat de la SADC

La SADC est l'un des cinq organismes fédéraux qui composent le filet de sécurité financier du Canada*. Notre rôle, tel que le définit notre mandat, est unique : nous devons fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et encourager la stabilité du système financier du Canada, à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC. Par ailleurs, nous devons nous acquitter de notre mandat de manière à minimiser les risques de perte pour la Société. Pour de plus amples informations sur la SADC, on peut consulter le site Web de la Société (**www.sadc.ca**).

Plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars

Quels dépôts sont protégés ?

La SADC protège chacun des dépôts assurables définis ci-dessous jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant (somme du principal et des intérêts courus) auprès d'une même institution membre :

- épargnes au nom d'une seule personne
- épargnes au nom de plusieurs personnes (dépôts en commun)
- épargnes en fiducie au nom d'une autre personne
- épargnes dans des REER (régimes enregistrés d'épargne-retraite)
- épargnes dans des FERR (fonds enregistrés de revenu de retraite)
- épargnes dans des comptes d'impôts fonciers sur des biens hypothéqués
- épargnes dans des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)

En quoi consiste un dépôt assurable ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les certificats de placement garanti (CPG) et les autres dépôts dont le terme initial jusqu'à l'échéance est de cinq ans ou moins
- les mandats, les chèques de voyage, les traites bancaires et les chèques certifiés émis par des institutions membres de la SADC
- les débentures émises par des sociétés de prêt membres de la SADC

Le dépôt doit être effectué en dollars canadiens et être payable au Canada.

C'est aux déposants de s'assurer que les registres de l'institution membre de la SADC contiennent tous les renseignements requis pour que ces épargnes bénéficient d'une protection distincte (consulter le site Web de la SADC, **www.sadc.ca**, pour plus de précisions).

Quels dépôts ne sont pas protégés ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les comptes ou produits financiers. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devises, y compris en dollars américains.

Contactez-nous

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Vous pouvez communiquer avec nous par la poste, par téléphone, courriel ou télécopieur.

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais : 1-800-461-SADC (7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : 613-996-6095

* L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le ministère des Finances et la SADC forment le filet de sécurité financier du Canada.

ISBN : CC391-1/2013F-PDF

État récapitulatif des données financières et statistiques

Exercices terminés le 31 mars[a]	2013	2012	2011	2010	2009
Éléments tirés de l'état de la situation financière (en millions de dollars canadiens)					
Trésorerie et placements	2 561	2 441	2 209	1 954	1 771
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250	1 150	1 100	1 100	800
Résultats non distribués	1 316	1 294	1 113	858	960
Éléments tirés de l'état du résultat (en millions de dollars canadiens)					
Produits tirés des primes	120[b]	224	253	198	92
Produits tirés des placements	39	40	33	31	54
Charges opérationnelles	36	32	31	31	26
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100	50	-	300	149
Total du résultat global	23[b]	180	255	(102)	(37)
Institutions membres (nombre)					
Banques canadiennes et filiales	49	46	44	42	41
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	16	17	21	20	20
Filiales d'institutions financières étrangères	18	21	20	20	20
Nombre total d'institutions membres	83	84	85	82	81
Total des dépôts assurés[c] (en milliards de dollars canadiens)	646	622	604	590	512
Taux de croissance des dépôts assurés (en pourcentage)	3,9 %	3,0 %	2,4 %	15,2 %	7,3 %
Financement *ex ante* (en milliards de dollars canadiens)	2,57	2,44	2,21	1,96	1,76
Points de base des dépôts assurés	40	39	37	33	34
Employés (Nombre)					
Nombre d'employés permanents[d]	102	99	96	96	97
Limite d'emprunt[e] (en milliards de dollars canadiens)	19	18	17	17	6

a Les chiffres sont consolidés. Ils incluent les résultats de la SADC et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc contrôlée par la SADC. Les chiffres de 2009 et 2010 sont fonction des principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR) ; ceux de 2011, 2012 et 2013 des Normes internationales d'information financière (IFRS).

b Les produits tirés des primes et le total du résultat global ont diminué en 2012-2013, en raison de la réduction de prime unique consentie aux institutions membres qui se sont conformées à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*.

c Les dépôts assurés sont calculés au 30 avril de chaque année. Les montants indiqués à l'égard des exercices se terminant le 31 mars ont donc été calculés au 30 avril précédent.

d Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque exercice.

e La *Loi d'exécution du budget de 2009* a fait passer de 6 à 15 milliards de dollars la somme maximale que la SADC peut emprunter ; ce montant est indexé annuellement sur la croissance des dépôts assurés. Ainsi, au 31 décembre 2012, la SADC avait le droit d'emprunter jusqu'à 19 milliards de dollars.

Faits marquants de 2012-2013

- Au 31 mars 2013, la SADC protégeait 650 milliards de dollars de dépôts assurables auprès de 83 institutions membres.

- Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ont enregistré de solides résultats durant leur exercice 2012 ; leurs bénéfices nets ont atteint de nouveaux records, la qualité de leur actif s'est améliorée et leurs ratios de fonds propres demeurent solides. En même temps, les institutions membres demeurent sensibles à l'incertitude qui entoure certains facteurs économiques.

- En 2012-2013, la SADC peut désormais calculer beaucoup plus rapidement le montant des dépôts assurés à rembourser aux déposants en cas de faillite d'une institution membre. À cet égard, les institutions membres de la SADC doivent prendre des mesures précises pour permettre à la SADC d'accélérer le calcul des dépôts assurés. Elles ont jusqu'au 30 juin 2013 pour le faire, mais plus de la moitié l'on déjà fait.

- La Société a poursuivi sa préparation en consacrant davantage de ressources à sa fonction de règlement de faillite des institutions membres de grande taille et de nature complexe. Elle a rédigé une première série de plans de règlement à l'égard de ses plus grandes institutions membres, en s'appuyant sur les *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières* publiées par le Conseil de stabilité financière.

- Durant l'exercice, la Société a inauguré une nouvelle stratégie et un nouveau plan à long terme de sensibilisation du public pour continuer à mieux faire connaître la SADC, le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars, les principaux produits financiers assurés par la SADC et ceux qui ne le sont pas. La nouvelle stratégie mise sur les conseillers financiers, prévoit des campagnes publicitaires, notamment dans la presse écrite et sur Internet, et compte aussi sur le référencement Web.

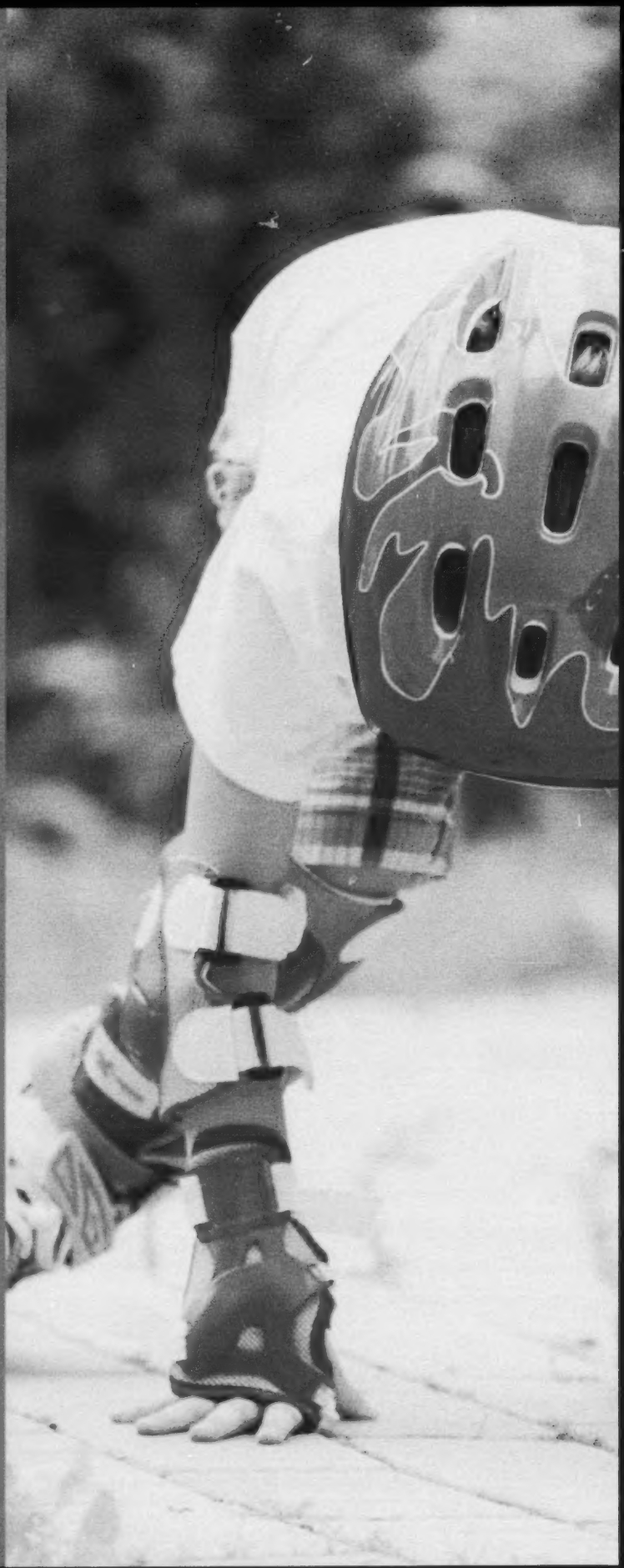

Table des matières

Message du président du conseil 4

Message de la présidente et première dirigeante 6

PARTIE UN
Rapport de gestion 8

Contexte d'exploitation de la SADC 9

Gouvernance et gestion des risques 9

Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration 12

Institutions membres de la SADC 13

Rendement par rapport au plan 16

Fiche de rendement de la SADC - 2012-2013 à 2016-2017 18

Revue financière 24

À l'horizon de 2013-2014 32

PARTIE DEUX
États financiers consolidés 36

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC 37

Rapport de l'auditeur indépendant 38

Etats financiers consolidés et notes complémentaires 39

PARTIE TROIS
Gouvernance de la Société 68

Conseil d'administration 69

Comités du conseil 71

Honoraires des administrateurs 74

Haute direction 74

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique 75

Glossaire 76

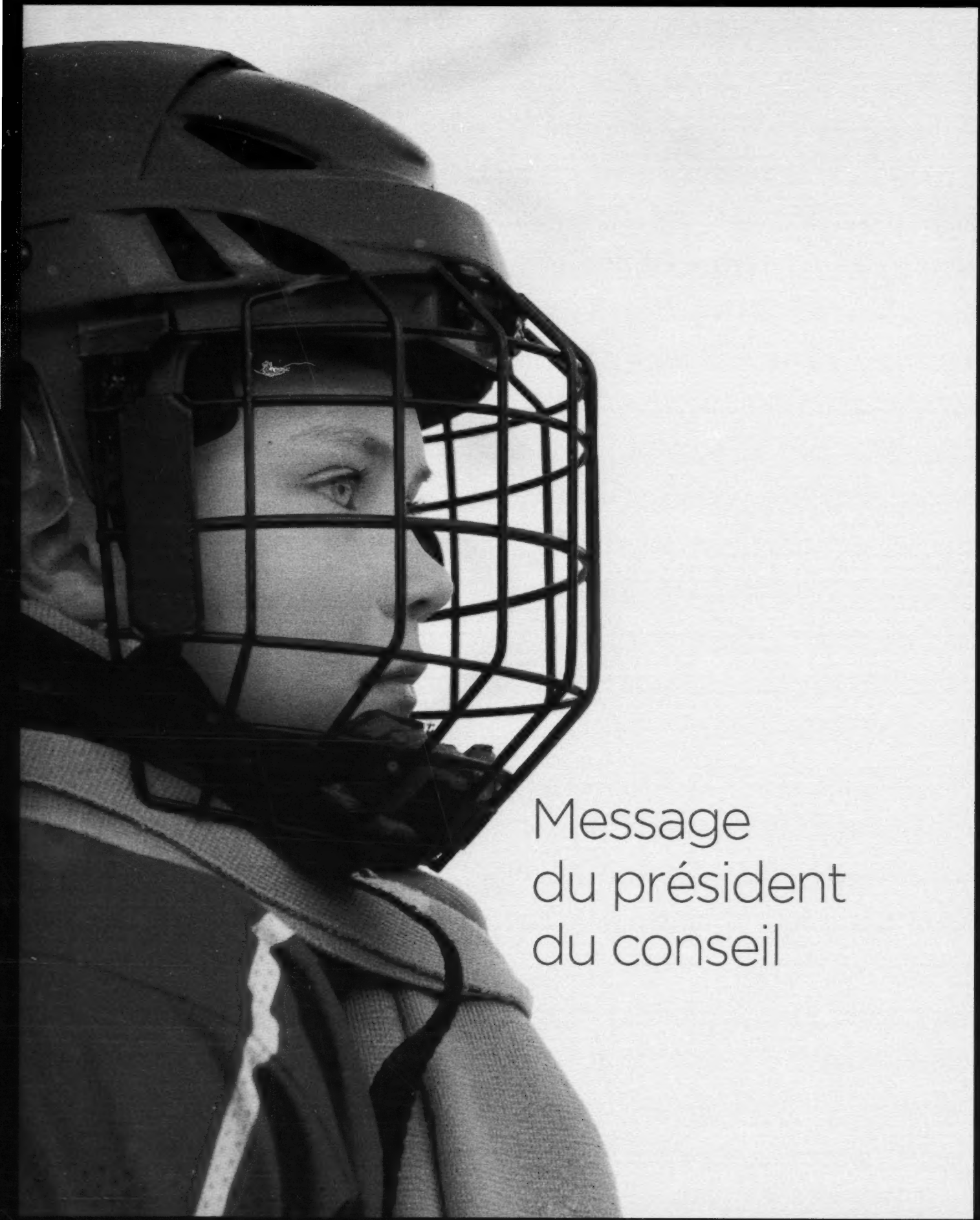

Message du président du conseil

Message du président du conseil

Sur fond d'incertitude économique généralisée, la SADC a marqué de nouveaux progrès dans sa capacité à régler la faillite de l'une ou l'autre de ses institutions membres, quelles que soient leur taille ou la complexité de leurs activités. Notre nouvelle division, chargée du règlement de faillite des institutions membres de grande taille et de nature complexe, a vu ses effectifs augmenter, et nos systèmes de surveillance et d'intervention ont connu d'importantes améliorations.

Des enjeux économiques persistants ont déclenché, partout dans le monde, une vague de réformes du secteur financier orchestrées par le Conseil de stabilité financière (CSF). En phase avec les normes internationales élaborées par le CSF, la SADC a, durant l'exercice, entrepris l'élaboration et la mise à jour de plans de règlement de faillite à l'égard de ses plus grandes institutions membres. Elle contribue ainsi à veiller à ce que le Canada dispose d'un cadre de règlement de faillite efficace.

La SADC a également évalué ses activités à la lumière des *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières* du CSF et s'est soumise à deux évaluations par des pairs du CSF. Il en est ressorti que la Société serait sans conteste en mesure de régler d'éventuelles faillites bancaires. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire avec nos partenaires au Canada et à l'étranger.

En février, la SADC a accueilli une conférence de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) et les réunions du conseil exécutif et du comité permanent de celle-ci, ainsi que le premier congrès du comité régional pour l'Amérique du Nord de l'AIAD. Plus de 100 délégués représentant une trentaine de pays se sont entretenus des règlements de faillite transfrontières. Ces rencontres préparent le terrain aux dispositions que les autorités de règlement, partout dans le monde, auraient à prendre si de grandes banques aux activités complexes, présentes dans plusieurs pays, venaient à faire faillite.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration de leur apport durant l'exercice, et en particulier M. Les Cannam, qui a quitté le conseil en 2012-2013. Par ailleurs, le conseil a accueilli M[me] Angela Tu Weissenberger.

Je remercie sincèrement Michèle Bourque, présidente et première dirigeante de la Société, ainsi que l'équipe de direction et les employés hors pair de la SADC, pour cet exercice riche en défis et en réalisations.

Bryan P. Davies

Message de la présidente et première dirigeante

Message de la présidente et première dirigeante

L'année écoulée aura été synonyme de changement et de croissance, à la SADC. À mi-parcours de mon mandat de présidente et première dirigeante, une réflexion s'impose, en particulier au vu de certaines activités clés menées par la SADC et des progrès enregistrés sur plusieurs fronts, qui nous permettent d'aborder l'avenir avec confiance.

Au cours de l'exercice, la SADC a grandement accru sa capacité à rembourser ou virer rapidement les dépôts assurables en cas de faillite d'une institution membre, la plupart de nos membres ayant mis en œuvre les exigences visées par le *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*. Ce règlement a été conçu pour permettre à la SADC de calculer beaucoup plus rapidement le montant à rembourser aux déposants. Toutes les institutions membres sont tenues de respecter ce nouveau règlement d'ici au 30 juin 2013, et plus de la moitié se sont conformées un an à l'avance. En parallèle, nous avons continué de renforcer nos systèmes liés à l'intervention de manière à pouvoir régler la faillite d'une institution comptant 10 millions de déposants – une réussite importante.

À titre d'autorité de règlement des faillites bancaires au Canada, la SADC a, entre autres, mis au point la première génération de plans de règlement visant nos institutions membres les plus grandes. Ces plans donnent à la SADC les moyens de déployer pleinement ses pouvoirs, c'est-à-dire de régler de manière efficace la faillite de nos institutions membres, le cas échéant, quelle que soit leur taille. Ce travail ne pourrait se faire sans le soutien et la collaboration de nos institutions membres, de nos partenaires du filet de sécurité financier et de nos homologues étrangers.

Durant l'exercice, la SADC a mis en œuvre une nouvelle stratégie de sensibilisation du public à long terme. Cette stratégie repose sur des publicités imprimées et en ligne. Elle mise en outre sur les liens qu'entretiennent les conseillers financiers avec leurs clients. Nous sommes maintenant présents dans le monde des médias sociaux, grâce à YouTube et à Twitter. Si ces outils permettent de suivre ce qui se dit, ils seraient pour nous un moyen précieux de communiquer avec le public dans l'éventualité d'une faillite d'institution membre.

En 2012-2013, nous avons su gérer nos charges opérationnelles de manière prudente. Nous avons continué d'accroître notre efficacité opérationnelle en remaniant certaines fonctions. Cela nous a permis de circonscrire la croissance des dépenses aux activités de la Société liées au règlement de faillite des institutions de grande taille.

Cette année encore, j'ai eu l'honneur de travailler sous la direction de notre conseil d'administration et de son président, Bryan P. Davies. Le soutien et le travail assidu du conseil sont précieux en ces temps où la Société relève des défis importants.

C'est un privilège pour moi que de travailler avec une équipe de direction et un personnel de talent, dont le dévouement n'est plus à démontrer. Nos efforts et nos réussites témoignent de leur travail acharné. Je les en remercie.

Le travail accompli jusqu'ici nous permet d'aborder avec confiance les tâches ardues qui nous attendent. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires, nos institutions membres et des autorités de règlement étrangères à la protection des déposants et à la stabilité du système financier canadien.

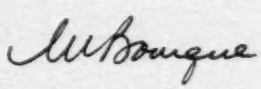

Michèle Bourque

PARTIE UN

Rapport de gestion

Rapport de gestion

Contexte d'exploitation de la SADC

Au Canada . . .

Des vents contraires, comme la faiblesse de l'économie états-unienne et la récession européenne, continuent de freiner la croissance de l'économie et des exportations canadiennes. Au pays, l'endettement des ménages reste à la hausse, mais on note un certain ralentissement des dépenses de ces derniers. Les changements apportés depuis peu par le gouvernement fédéral aux prêts hypothécaires assurés – de même que les lignes directrices émises par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) visant les prêts hypothécaires résidentiels – ont contribué à modérer les marchés immobiliers, et par le fait même la croissance des marchés hypothécaires.

À l'échelle internationale . . .

La crise financière de 2008 a montré que la faillite d'institutions financières de grande taille pouvait avoir de graves répercussions sur le plan national, mais aussi sur le plan international, étant donné la présence de telles institutions dans divers pays. Pour mieux prévenir, des mesures ont été prises et des réformes réglementaires menées, qui visent à renforcer les institutions financières de par le monde et à limiter les répercussions potentielles de telles faillites sur la stabilité du système financier et les contribuables. Ces réformes comprennent l'adoption des exigences de l'accord de Bâle III, qui visent à relever la qualité et le niveau des fonds propres des institutions financières, ainsi que les liquidités de ces dernières. De nombreux pays travaillent à la mise en place des *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières (les Caractéristiques fondamentales)* que le Conseil de stabilité financière (CSF) a publiées en 2011. Ces caractéristiques se veulent un moyen de régler la faillite d'une institution financière de manière à préserver les fonctions économiques vitales de cette institution et en évitant d'exposer les contribuables à des risques de pertes.

À la SADC . . .

Une réglementation et une surveillance efficaces peuvent contribuer à limiter la probabilité et les conséquences d'une faillite et ainsi à renforcer la stabilité du système financier, mais elles ne peuvent éliminer tous les éléments de risque. À titre d'autorité responsable du règlement de faillite de ses institutions membres au Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) travaille à l'établissement d'un cadre de règlement de faillite des grandes banques qui soit robuste. De plus, elle contribue à l'élaboration de la méthode d'évaluation du CSF quant au respect des *Caractéristiques fondamentales*. Les travaux de la SADC vont bon train, mais il reste encore beaucoup à faire pour accroître notre capacité à régler la faillite d'une institution de grande taille et de nature complexe.

Gouvernance et gestion des risques

La SADC dispose d'un programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui lui permet de cerner et de gérer les risques importants qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Le programme comprend une évaluation annuelle détaillée des risques recensés et des mises à jour trimestrielles permettant de déceler et d'évaluer toute évolution substantielle de ces risques.

Au 31 mars 2013, la SADC a recensé dix risques importants, dans quatre catégories de risques (risques d'assurance, d'exploitation, financier et de réputation). L'évaluation des risques importants de la SADC est résumée dans le tableau qui suit.

Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC

au 31 mars 2013

	Ampleur	Tendance
Risques d'assurance		
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		–
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		–
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		▼
Risques d'exploitation		
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		▼
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		▲
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite du mandat de la Société, qui lui est conféré par la loi, ainsi que la conduite de ses affaires.		–
Risque de processus : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		–
Risque juridique / de non-conformité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ses obligations légales et autres, ou à s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.		–
Risque financier		
Risque financier : Le risque lié à la gestion des actifs et des passifs de la SADC figurant au bilan et hors bilan.		–
Risque de réputation		
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.		▲

Légende

Ampleur des risques résiduels :

Acceptable – le risque résiduel est jugé acceptable et des pratiques de gestion appropriées sont en place.

Préoccupant – le risque résiduel nécessite une étroite surveillance et(ou) les mesures déjà prévues pour améliorer la gestion du risque ne sont pas encore entièrement mises en œuvre.

Sérieux – il existe peut-être des lacunes considérables dans les pratiques de gestion du risque et dans les mesures de contrôle, ce qui requiert l'intervention immédiate de la direction.

Tendance des risques résiduels :

— Risque stable ▼ Risque en baisse ▲ Risque en hausse

Au terme de sa plus récente évaluation des risques, la direction a conclu que l'ampleur des risques auxquels s'expose la Société demeure acceptable dans l'ensemble, mais que certains risques méritaient la mention « préoccupant » au 31 mars 2013 et nécessitaient une attention et une surveillance accrues de la part de la SADC. Il s'agit du risque d'intervention, du risque de personnes et du risque de processus. Par ailleurs, bien qu'ils soient également acceptables, le risque d'information et le risque de réputation affichent une tendance à la hausse. Ces risques sont commentés plus longuement dans les paragraphes suivants.

Le *risque d'intervention* est jugé préoccupant dans la mesure où les activités de la Société en matière de règlement de faillite d'institutions de grande taille et de nature complexe en sont encore au premier stade. De plus, en attendant le plein respect par toutes les institutions membres du *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* (d'ici au 30 juin 2013), la Société pourrait ne pas être parfaitement en mesure d'établir une institution-relais ou de rembourser ou virer des dépôts assurés avec toute la rapidité et tout le raffinement auxquels elle aspire en cas de faillite d'une institution membre, quelle que soit la taille de cette dernière. Il faut toutefois noter les progrès réalisés jusqu'à présent sur ce plan, 44 institutions membres sur 83 ayant déjà été jugées en conformité avec les exigences. Le risque d'intervention affiche une tendance à la baisse en raison des activités déployées par la SADC pour renforcer sa capacité à régler la faillite d'institutions membres de grande taille et vu les progrès enregistrés au chapitre de la conformité au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*.

Le *risque de personnes* demeure préoccupant, vu le défi que représente le recrutement d'experts pour la nouvelle Division des règlements complexes et des plans d'urgence. La tendance à la baisse de ce risque résulte de la mise en œuvre de programmes d'embauche bonifiés pour attirer les candidats dont la SADC a besoin.

Le *risque de processus* mérite lui aussi la mention « préoccupant », car de nombreux processus sont en cours d'élaboration. L'arrivée de nouveaux employés, et donc l'ajout de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités, influe aussi sur le risque de processus. Il est donc plus que jamais besoin pour la SADC de disposer des mesures de contrôle nécessaires, de les communiquer et d'en faire le suivi.

Le *risque d'information* est jugé acceptable, avec une tendance à la hausse qui reflète le travail de la Société relatif aux règlements de faillite complexes. Ce travail exige la cueillette de volumes importants de données auprès de nos institutions membres de grande taille, et leur analyse. Nous n'en sommes qu'au premier stade ; nous travaillons à l'élaboration de paramètres destinés à identifier les types de données essentielles que doivent nous fournir les institutions membres pour nous permettre d'assurer ces fonctions avec constance.

Le *risque de réputation* est jugé acceptable, avec également une tendance à la hausse. Les normes en matière d'assurance-dépôts continuent d'évoluer et donnent lieu à des attentes plus grandes à l'égard de la Société et à de nouvelles exigences à l'égard des institutions membres. Ce risque demeure toutefois atténué par l'attention que la Société porte à sa capacité d'intervention et par la communication qu'elle maintient avec ses institutions membres.

Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration

Le 12 juin 2013

Le conseil d'administration de la SADC s'appuie sur la présente déclaration pour s'acquitter des responsabilités qui lui échoient en vertu du principe 16 de la Charte du conseil d'administration de la SADC concernant la gestion des risques de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2012-2013, la direction a, dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise qu'elle a mis en place :

- recensé et évalué les principaux risques auxquels s'expose la SADC et remis au Comité de vérification du conseil et au conseil d'administration des rapports explicatifs sur ces risques ;
- révisé les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- déterminé de nouvelles activités visant à optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation.

À la lumière du travail réalisé par la direction au cours de l'exercice 2012-2013 de la SADC et de notre connaissance des activités de la Société au 31 mars 2013, nous déclarons que :

- La SADC s'est dotée de politiques appropriées et prudentes concernant la gestion de ses risques et que ces politiques sont respectées ;
- La SADC dispose d'un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace.

À la lumière de ce travail, la direction conclut que le risque d'ensemble de la SADC demeure acceptable, bien que le risque d'intervention, le risque de personnes et le risque de processus soient jugés « préoccupants », ce qui signifie que l'élément résiduel de chacun de ces risques mérite une étroite surveillance. La direction a élaboré des projets visant la surveillance étroite et une plus grande atténuation de ces risques.

Pour arriver à ces conclusions, la direction a fait preuve d'un jugement prudent, veillé à ce qu'ait lieu un nombre raisonnable d'évaluations et appliqué la notion d'importance conformément à la manière envisagée au principe 16 de la Charte de son conseil d'administration.

La présidente et première dirigeante,

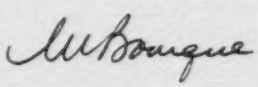

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,
président du Comité de gestion des risques de l'entreprise,

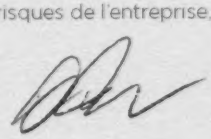

Dean A. Cosman

Institutions membres de la SADC

Au 31 mars 2013, la SADC comptait 83 institutions membres, soit une de moins qu'un an plus tôt. Au cours de l'exercice, une institution a adhéré à la SADC (la Société de Fiducie Concentra), une autre a mis fin à son adhésion (la Banque BofA Canada) et deux filiales de la Banque Laurentienne du Canada (Compagnie de fiducie M.R.S. et B2B Trust) ont fusionné pour devenir la Banque B2B.

Plusieurs acquisitions et fusions ont eu lieu parmi les institutions membres de la SADC en 2012. Ce récent mouvement de consolidation s'explique en partie par la vive concurrence que se livrent les institutions mais aussi par le fait que certaines banques étrangères se départissent de leurs filiales canadiennes.

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ont enregistré de solides résultats financiers durant leur exercice 2012 : leurs bénéfices nets ont atteint de nouveaux records, la qualité de leur actif s'est améliorée et leurs ratios de fonds propres sont demeurés excellents.

Groupes affinitaires d'institutions membres

Les institutions membres de la SADC forment 52 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une institution mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité.

Activités internationales – activités dans tous les secteurs du marché ; une certaine présence à l'étranger (les plus grandes banques)

Activités régionales – ces institutions sont présentes dans la plupart des secteurs du marché, mais concentrent surtout leurs activités dans une région du Canada.

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions membres concentrent une très grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels.

Prêts aux entreprises – ces institutions membres concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux entreprises et dans celui des prêts hypothécaires commerciaux.

Prêts aux particuliers – ces institutions membres se concentrent dans les prêts aux particuliers et les prêts placement.

Services tarifés – ces institutions membres tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché.

Résultats financiers

Bénéfice et rendement de l'avoir moyen des actionnaires

Le bénéfice net combiné des institutions membres de la SADC s'est élevé à 31,7 milliards de dollars durant l'exercice 2012, en hausse de 24 pour 100 par rapport aux 25,6 milliards de dollars enregistrés un an plus tôt. Cette rentabilité accrue est principalement attribuable à la croissance des portefeuilles de prêts et des revenus de négociation, qui a plus que compensé la hausse de 21 pour 100 des provisions pour pertes sur créances. Celles-ci s'établissent à 7,4 milliards de dollars, bien en deçà de leur sommet de 2009. S'il s'agit là de bénéfices record en termes absolus, le rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) demeure nettement inférieur au sommet atteint en 2006, avant la crise financière, car les institutions ont relevé leurs ratios de fonds propres en prévision de l'entrée en vigueur de l'accord de Bâle III.

Le revenu net d'intérêts (avant les provisions pour pertes sur créances) et le revenu autre que d'intérêts ont augmenté de 14 et de 1 pour 100 respectivement, tandis que les frais d'exploitation ont crû de 5 pour 100. Fait à noter, la hausse du bénéfice net comme du revenu net d'intérêts s'explique en partie par l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) par le groupe affinitaire « Activités internationales » (les cinq plus grandes banques canadiennes).

Revenus, provisions et bénéfices des institutions membres de la SADC 2008-2012 (en milliards de dollars)

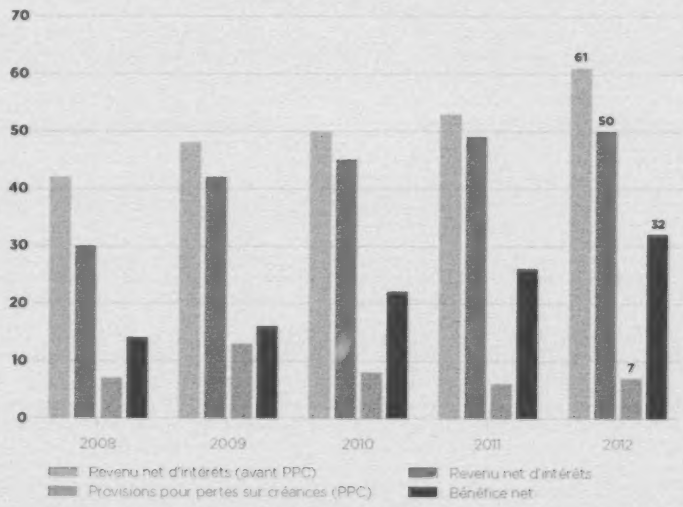

Le RAMA a atteint 15,9 pour 100 en 2012. La majorité des groupes affinitaires ont constaté une hausse de ce coefficient durant l'exercice. Le RAMA varie considérablement d'un groupe affinitaire à un autre ou d'une institution à l'autre, selon l'évolution de la conjoncture propre à chaque secteur, et selon le niveau de rentabilité et l'effet de levier employés.

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) par groupe affinitaire, 2008-2012

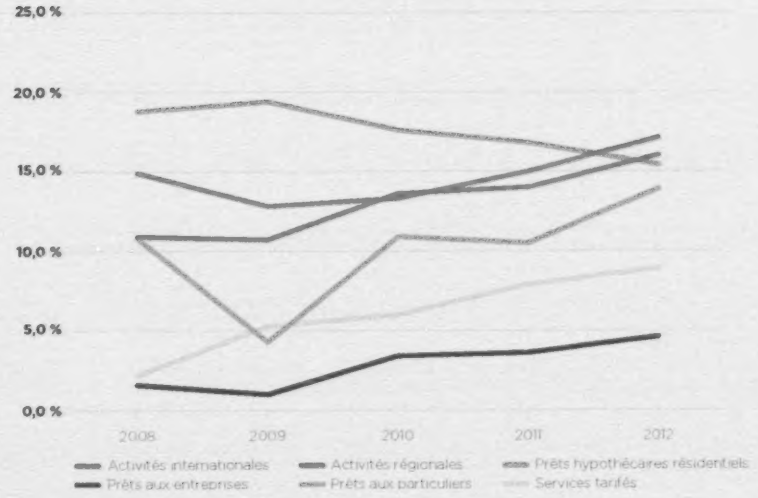

Croissance et qualité de l'actif

L'actif total a progressé de 11 pour 100 (ou 7 pour 100 si l'on exclut les conséquences de l'adoption des IFRS), pour atteindre 3,7 billions de dollars. Les prêts hypothécaires résidentiels ont le plus contribué à cette croissance. Si la croissance de ces prêts a été sensiblement la même pour les prêts assurés et non assurés (compte non tenu des effets des IFRS), les groupes affinitaires « Prêts hypothécaires résidentiels », « Prêts aux entreprises » et « Activités régionales » ont constaté une croissance accélérée des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au cours de l'exercice.

Les prêts hypothécaires résidentiels inscrits au bilan des institutions membres de la SADC se sont élevés à plus de 900 milliards de dollars, représentant le quart des éléments d'actif au bilan. Les autres catégories d'actif importantes comprennent les valeurs mobilières (21 pour 100 de l'actif total, dont 31 pour 100 en titres du gouvernement du Canada), les prêts personnels (13 pour 100) et les prêts aux entreprises (12 pour 100).

Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres s'est de nouveau améliorée en 2012. Les actifs douteux ont diminué, qu'il s'agisse des actifs bruts (0,4 pour 100 de l'actif total, soit 18 points de base de moins qu'un an plus tôt) ou nets des provisions (1,0 pour 100 de l'avoir des actionnaires, soit 60 points de base de moins). Toutefois, les ratios d'éléments d'actif douteux nets de certaines institutions membres sont nettement plus élevés que la moyenne, ce qui les fragiliserait en cas de détérioration de la conjoncture.

Composition de l'actif
Groupe Activités internationales* (%)
2012 (3,2 billions de dollars)

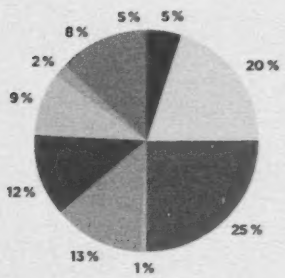

Composition de l'actif
Tous les autres groupes affinitaires* (%)
2012 (430 milliards de dollars)

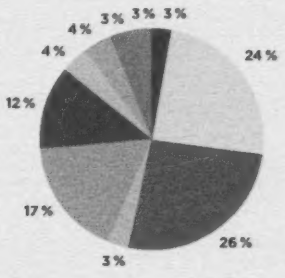

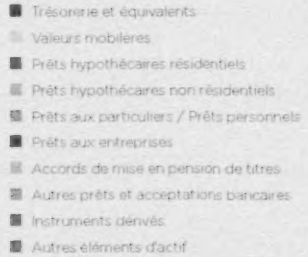

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Certaines institutions membres détiennent une plus grande concentration d'éléments d'actif à risque (relativement à l'avoir des actionnaires), comme des prêts à la construction, des prêts aux entreprises ou des prêts hypothécaires résidentiels consentis à des emprunteurs moins fiables. Si la conjoncture économique se détériorait, ces éléments d'actif pourraient donner lieu à des arriérés ou à des prêts douteux supérieurs à la moyenne.

Niveaux de liquidité

Les niveaux de liquidité sont demeurés adéquats, même si les soldes d'éléments d'actif les plus liquides ont diminué légèrement par rapport à l'exercice précédent. Les liquidités et titres d'État couvraient 36 pour 100 des dépôts à vue et à préavis, comparativement à 44 pour 100 à la même époque un an plus tôt. Les dépôts à vue et à préavis représentaient 51 pour 100 du total des dépôts des institutions membres, soit un peu plus qu'en 2011. Étant donné que les taux d'intérêt demeurent bas, les dépôts à court terme représentent toujours une fraction importante de l'ensemble des dépôts ; il est donc important que les déposants aient confiance dans leurs institutions financières pour que celles-ci puissent maintenir des liquidités suffisantes.

Dépôts assurés

Au 30 avril 2012, les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 646 milliards de dollars, soit 4 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent. Les dépôts assurés représentaient 32 pour 100 du passif-dépôts global des institutions membres, qui s'élève à 2,0 billions de dollars. Le groupe affinitaire « Activités internationales », soit les cinq grandes banques canadiennes, détenait 78 pour 100 du volume global des dépôts assurés détenus par les institutions membres. Le total des dépôts a augmenté de 8 pour 100 entre avril 2011 et avril 2012, propulsé en partie par le financement de gros à long terme auquel ont recours les grandes banques canadiennes.

Les groupes affinitaires « Prêts aux particuliers » et « Prêts hypothécaires résidentiels » ont affiché les plus hauts ratios de dépôts assurés, soit 88 et 75 pour 100 respectivement.

Ratios de fonds propres

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ont maintenu de bons ratios de fonds propres en 2012, selon l'accord de Bâle II. Le ratio de fonds propres de catégorie 1[1] s'est établi à 13,3 pour 100 et celui du total des fonds propres à 16,0 pour 100. Le ratio actif/fonds propres, mesure réglementaire de l'effet de levier, a légèrement augmenté par rapport à 2011 en passant de 15,4 à 16,0. Les institutions membres de la SADC n'auront pas de difficulté à se conformer aux exigences de l'accord de Bâle III, dont le ratio d'actions ordinaires de catégorie 1 de 7,0 pour 100, dès le premier trimestre de 2013.

Ratio de capital réglementaire des institutions membres de la SADC

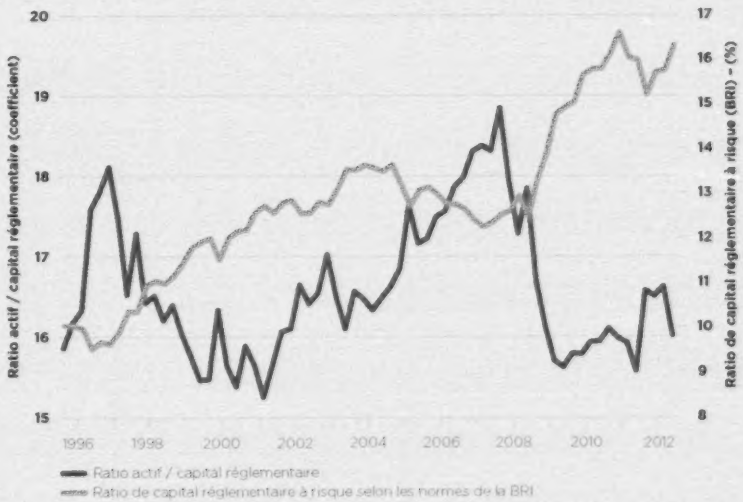

[1] Les fonds propres de catégorie 1 comprennent surtout des actions ordinaires et des bénéfices non répartis.

Risques liés aux institutions membres

Les institutions membres de la SADC, dans leur ensemble, ont amélioré leur rentabilité et la qualité de leur actif, tout en maintenant des liquidités et des ratios de fonds propres solides. Toutes les institutions membres sont toutefois très sensibles aux facteurs économiques, et certaines plus que d'autres. En ce qui a trait aux éléments d'actif, les prix de l'immobilier demeurent le principal facteur de sensibilité, car ils pourraient être surévalués dans certains secteurs ou régions. Certains secteurs montrent toutefois des signes de faiblesse. Fortement endettés, les ménages canadiens sont peut-être moins prêts que par le passé à faire face à une situation économique difficile ou à des chocs financiers, par exemple une hausse soudaine des taux d'intérêt ou du chômage.

Plusieurs institutions membres ont de nouveau enregistré une croissance accélérée des éléments d'actif à leur bilan durant l'exercice, ce qui ajoute au taux de croissance de l'actif constaté depuis la période 2009-2010. Il importe que les activités de gestion du risque suivent le rythme des efforts de croissance, sans quoi les risques de crédit, de liquidité et d'exploitation risquent d'être exacerbés. Toute période prolongée de croissance rapide s'accompagne souvent d'une augmentation des prêts douteux.

Rendement par rapport au plan

Stratégies d'entreprise de la SADC

Conformément au *Plan d'entreprise 2012-2013 à 2016-2017*, la SADC a, au cours de l'exercice, concentré ses efforts sur les quatre stratégies d'entreprise suivantes :

- **Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre**
- **Se préparer à des règlements de faillite complexes**
- **Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC**
- **Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC**

Ces stratégies soutiennent le mandat de la Société, qui consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et à encourager la stabilité du système financier au Canada. La suite de la présente section propose un résumé des principales activités et réalisations de l'exercice à l'appui de chacune des stratégies d'entreprise.

• Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

La SADC surveille et évalue activement le rendement de chaque groupe d'institutions membres et de l'ensemble de ces institutions afin de pouvoir intervenir promptement si la situation de ces institutions se détériore. Pour ce faire, la SADC examine les données exigées des institutions membres par l'autorité de réglementation et toute information publique pertinente, et communique régulièrement avec les équipes de surveillance et groupes spécialisés du BSIF.

Les institutions présentant un risque élevé font l'objet d'une surveillance accrue et de rapports plus fréquents ; s'il y a lieu, la SADC en tient compte dans la planification et la coordination de ses interventions. Pour planifier ses interventions, la SADC recense les mesures qu'elle devrait prendre pour réduire le risque de faillite de l'institution et de pertes éventuelles pour elle-même, ainsi que les enjeux qui pourraient nuire au recouvrement optimal des éléments d'actif ou au prompt remboursement des déposants assurés en cas de règlement. Si la faillite est probable, la SADC planifie formellement l'examen de l'institution de manière à estimer les pertes à prévoir selon différentes méthodes de règlement, dans le but de choisir la solution la moins coûteuse.

En 2011-2012, la SADC a nettement fait progresser sa capacité de calculer rapidement (en un seul week-end) le montant des dépôts assurés à rembourser, en mettant en œuvre le *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*. En vertu de ce règlement administratif, les institutions membres doivent se doter de certaines capacités afin que la SADC puisse procéder au calcul des dépôts à rembourser au cours d'un week-end. Toutes les institutions membres de la SADC

sont tenues de se doter de ces capacités au plus tard le 30 juin 2013. Au 30 juin 2012, déjà, plus de la moitié d'entre elles les avaient mises en place.

En 2012-2013, la SADC a élaboré et mis en œuvre un projet parallèle visant à renforcer ses systèmes d'intervention pour lui permettre de procéder au calcul des dépôts à rembourser, même dans le cas des institutions membres de plus grande taille. Dans le cadre de ce projet, la Société a conçu et utilisé dans ses tests de conformité de 2012 un système servant à vérifier la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, et elle s'est dotée de la capacité de calculer les dépôts à rembourser d'une institution comptant plus de 10 millions de déposants.

- ***Se préparer à des règlements de faillite complexes***

Les plus grandes institutions membres de la SADC possèdent une structure complexe ; leurs activités ont une envergure internationale et sont interconnectées. Une faillite désordonnée, avec les problèmes et les risques qu'elle engendrerait, pourrait compromettre la stabilité du système financier canadien. Pour cette raison, et afin de se conformer aux meilleures pratiques internationales, la SADC se doit d'être prête, tant en matière de plans de règlement que d'activités d'intervention visant ses institutions membres de grande taille. Elle collabore avec des organismes de surveillance et de réglementation au pays et à l'étranger dans le but de se doter de la capacité opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de méthodes de règlement efficaces à l'égard d'institutions membres de grande taille et de nature complexe.

La SADC a entrepris plusieurs projets importants durant l'exercice 2012-2013 dans le but de renforcer sa capacité à faire face à la faillite d'une institution membre de nature complexe. Elle a ainsi rédigé des plans de règlement à l'égard de chacune de ses institutions membres de grande taille, mis sur pied un comité consultatif chargé de donner des conseils éclairés sur des questions liées au règlement de la faillite d'institutions de grande taille et participé à divers projets nationaux et internationaux à ce sujet.

La SADC a rédigé une première série de plans de règlement à l'égard de ses plus grandes institutions membres, en s'appuyant sur les *Caractéristiques fondamentales* du CSF. Avant de rédiger ces plans, elle a consulté des équipes spécialisées à chacune des grandes banques et leur a adressé diverses demandes de renseignements. Ces plans faciliteraient une utilisation efficace des pouvoirs de la SADC si elle devait intervenir pour régler la faillite d'une institution membre de grande taille après que les propres mesures d'assainissement de cette dernière se soient révélées impraticables ou inefficaces. Dans ce travail de planification, la SADC continue de coordonner ses activités avec celles du BSIF afin d'optimiser les demandes de renseignements auprès des banques et les rencontres de travail avec ces dernières.

Au cours de l'exercice, un comité consultatif en matière de règlement a été fondé pour conseiller la SADC sur une vaste gamme d'enjeux liés au règlement de faillite d'institutions de grande taille. Le comité regroupe des experts du secteur canadien des services financiers, des spécialistes des banques, de l'insolvabilité et du droit. Même s'il n'a pas accès à certaines informations sur les institutions membres, la SADC met à profit la riche variété de ses compétences et de ses précieux conseils pour relever les défis que représenterait le règlement d'institutions de grande taille. Le comité a tenu sa première réunion en mars 2013. Il entend se réunir deux fois par an.

Membres du comité consultatif sur le règlement de faillite de grandes banques

James Christie
Robert Kelly
Ron Lalonde
Michael MacKay
Graham Parsons
Robert Sanderson
Barbara Stymiest

La planification des règlements de faillite, en constante évolution, s'inscrit dans le programme de réglementation de l'ensemble du secteur financier. La SADC a continué de favoriser la coordination à l'échelle internationale en travaillant à l'établissement de protocoles d'entente avec les autorités responsables du règlement des faillites bancaires dans certains pays, dont les États-Unis et le Royaume-Uni. Elle a aussi pris part à des groupes de travail transfrontières mis sur pied par le CSF pour élaborer des lignes directrices en matière de mécanismes de règlement.

- ***Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC***

La SADC a notamment pour mandat d'encourager la stabilité du système financier canadien ; sensibiliser le public à l'assurance-dépôts de la SADC fait partie intégrante de ce mandat. En renseignant les Canadiens sur ses activités et son régime d'assurance-dépôts, elle les aide à prendre des décisions éclairées concernant la protection de leurs épargnes, renforçant du même coup leur confiance dans le système financier.

En 2012-2013, la Société a inauguré une nouvelle stratégie et un nouveau plan à long terme de sensibilisation du public. L'objectif demeure de mieux faire connaître la SADC, le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars, les principaux produits financiers assurés par la SADC, et ceux qui ne le sont pas.

La nouvelle stratégie continue de cibler la population en général et les personnes de 50 ans et plus. Elle vise aussi les conseillers financiers, de plus en plus consultés par les Canadiens, et sur lesquels elle mise pour communiquer avec le public.

La stratégie comprend des campagnes publicitaires dans les journaux et sur Internet, entre autres dans les moteurs de recherche. En outre, la SADC a créé un compte Twitter ainsi qu'une chaîne YouTube durant l'exercice 2012-2013, pour atteindre un public plus large. Ces nouveaux outils permettraient d'ailleurs à la Société de communiquer plus rapidement et plus efficacement avec les déposants et les autres parties intéressées en cas de faillite d'une institution membre.

- ***Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC***

En 2012-2013, la SADC a également déployé des efforts pour que son personnel demeure motivé et que ses systèmes de soutien fonctionnent de manière efficace et efficiente au cours des années à venir.

Durant l'exercice, les projets liés aux ressources humaines ont eu pour but de rehausser les compétences des gestionnaires en matière de gestion du personnel, d'améliorer les communications internes et d'officialiser les stratégies d'apprentissage et de perfectionnement des divisions. Ces activités contribuent à la stabilité des effectifs en favorisant l'épanouissement des employés et leur participation à des projets multidisciplinaires touchant toutes les divisions. Le personnel établi aide les nouvelles recrues à acquérir les connaissances propres à l'assurance-dépôts, difficilement accessibles ailleurs.

En 2012-2013, la SADC a pris des mesures pour améliorer les systèmes qui appuient ses activités. Elle a terminé l'examen du modèle de prestation de services de ses Systèmes informatiques (SI) afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de cette fonction vitale et de s'assurer que la principale partie de ses ressources est affectée aux systèmes essentiels à l'exécution de son mandat, comme ses systèmes d'intervention. Les recommandations issues de cet examen seront mises en œuvre au cours des prochaines années dans le cadre de la mise à jour de la structure des SI.

Fiche de rendement – 2012-2013 à 2016-2017

La fiche de rendement qui suit résume l'avancement des projets de la SADC au 31 mars 2013, par rapport aux principales stratégies et aux indicateurs de rendement clés énoncés dans le *Plan d'entreprise 2012-2013 à 2016-2017*. On constate que la majorité des stratégies de soutien ont été déployées ou progressent comme prévu, et que les résultats attendus sont au rendez-vous, à l'exception des points suivants, qui présentent un retard ou un écart par rapport au budget.

Stratégie : Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

- *Élaborer et peaufiner des méthodes, activités et processus appuyant des solutions autres qu'un remboursement* – Il reste à élaborer davantage les éléments opérationnels devant être pris en compte dans le déploiement de méthodes de règlement autres que le remboursement des dépôts à l'égard d'institutions membres de taille moyenne. Il est donc peu probable que la simulation correspondante ait lieu comme prévu durant l'exercice 2013-2014.

Stratégie : Se préparer à des règlements de faillite complexes

- *Accroître la capacité opérationnelle de la Société en ce qui concerne l'utilisation de ses pouvoirs dans le but de procéder au règlement de la faillite d'une institution membre de grande taille ;* et
- *Amorcer des discussions avec les autorités de règlement d'autres pays afin de faire progresser les questions touchant les règlements transfrontières.*

Ces volets ont évolué moins vite que prévu, car l'embauche d'employés possédant les compétences requises s'est révélée plus ardue qu'on l'anticipait. Toutefois, maintenant que les plans de règlement de première génération sont achevés, nous pourrons nous concentrer davantage sur d'autres activités comme la préparation à l'interne et les efforts de coordination transfrontières.

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation △▽●	Mise à jour
Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre	***Surveillance des risques que représentent les institutions membres*** La SADC évalue et comprend les risques posés par ses institutions membres de manière à pouvoir réagir promptement et à intervenir s'il le faut.	Chaque année, la Société évalue et documente le risque (ampleur et tendance) que représente chaque groupe d'institutions membres. **(Progression selon les plans)**	Étroite surveillance et évaluation des institutions membres de la SADC	▲	• Évaluation annuelle des risques que représente chaque groupe d'institutions membres – terminée et documentée • La direction continue d'examiner tous les trimestres les risques liés aux institutions membres et les tendances à cet égard ; le risque d'évaluation est bien contenu.
			Participation à la refonte et au remplacement de la Base de données tripartite (BDT)	▲	• La mise en œuvre du projet se déroule dans les temps et dans les limites du budget.
		La SADC établit des plans d'intervention adaptés aux institutions membres à risque élevé et les met à jour régulièrement, à la lumière de la surveillance et de l'évaluation continue de ces dernières. **(Progression selon les plans)**	Établissement et mise à jour en temps voulu des plans d'intervention propres aux institutions membres à risque élevé	▲	• Les plans d'intervention concernant les institutions membres à risque élevé sont prêts. Ces plans seront mis à jour au besoin en 2013-2014.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation △▽●	Mise à jour
Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre	***Capacité de calcul des dépôts à rembourser*** La SADC peut calculer les dépôts à rembourser quelle que soit la taille de l'institution membre ou la complexité de ses activités, dans un délai d'un week-end.	Contrôle de la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* d'ici 2013 **(Progression selon les plans)**	Établissement d'une méthode et d'outils de contrôle de la conformité des institutions membres aux exigences en matière de données et de systèmes pour faciliter l'accélération du calcul des dépôts à rembourser (ACDR). Le contrôle de toutes les institutions membres a commencé en juillet 2012 et se conclura d'ici la fin de 2013.	▲	• La méthode et les outils d'évaluation ont été conçus. La SADC devrait avoir contrôlé toutes les institutions membres d'ici la fin de 2013, comme prévu. 44 institutions membres ont été contrôlées jusqu'à présent.
		Amélioration du logiciel de calcul des dépôts à rembourser de la SADC et des processus connexes afin de pouvoir traiter le remboursement d'un maximum de 10 millions de déposants d'ici la fin de 2012 **(Progression selon les plans)**	Travaux de renforcement (capacité et vitesse accrues) des systèmes qui sous-tendent les outils et processus d'ACDR de manière à pouvoir traiter un remboursement maximal de 10 millions de déposants.	▲	• ROADMAP est déployé et permet de calculer les dépôts à rembourser dans le cas de la faillite d'une institution membre comptant jusqu'à 10 millions de déposants.
		Mettre à l'essai la capacité de la SADC de calculer en un week-end le montant des dépôts à rembourser *La SADC détermine actuellement l'ampleur et la portée à donner à la simulation.*			
	Capacité d'apporter des solutions autres qu'un remboursement Règlement par la SADC de la faillite d'une institution membre	Simulation de la faillite et du règlement de la faillite d'une institution membre de taille moyenne afin d'évaluer la capacité de règlement de la SADC et de relever les améliorations à apporter aux processus **(Retard)** – *Se reporter aux colonnes Situation et Mise à jour*	Élaborer et peaufiner des méthodes, activités et processus appuyant des solutions autres qu'un remboursement (par exemple l'établissement d'une institution-relais, la facilitation de transactions de vente)	▼	• Il reste encore à élaborer davantage les éléments opérationnels devant être pris en compte dans le déploiement de méthodes de règlement autres que le remboursement des dépôts à l'égard d'institutions membres de taille moyenne.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation △▽●	Mise à jour
Se préparer à des règlements de faillite complexes	***Capacité de procéder à des règlements complexes*** La SADC est prête à apporter des solutions autres qu'un remboursement en cas de faillite d'une institution de grande taille (y compris en établissant une institution-relais).	Établir et tenir à jour des plans de règlement. **(Progression selon les plans)**	Préparation d'un premier lot de plans de règlement à l'égard des institutions membres conformément aux lignes d'orientation du Conseil de stabilité financière (CSF) concernant les *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières*	▲	• La SADC a terminé une première génération de plans de règlement à l'égard des six institutions membres les plus grandes. Les plans seront tenus à jour et peaufinés tout au long de 2013 pour qu'ils répondent aux défis en matière de règlement de faillite et reflètent tout changement dans les institutions membres.
			Accroître la capacité opérationnelle de la Société pour que celle-ci puisse exercer ses pouvoirs (y compris le recours au Programme de restructuration des institutions financières et à une institution-relais), dans le but de procéder au règlement de la faillite d'une institution membre de grande taille.	▼	• Cette stratégie de soutien n'a pas progressé comme prévu. Toutefois, maintenant que la première génération de plans de règlement est prête, elle devrait recevoir davantage d'attention. Les travaux ont néanmoins consisté en ce qui suit : • Collaboration avec nos partenaires du filet de sécurité financier afin de permettre à une institution en cours de règlement de faillite de continuer de participer aux systèmes de paiement et de compensation. • Élaboration d'une stratégie de communication applicable lors du règlement de faillite d'une institution membre de grande taille. • Formation d'un comité consultatif, composé d'experts du secteur, chargé de conseiller la SADC sur des points concernant le règlement de faillite d'institutions de grande taille. • Amorce de la planification d'une simulation en salle qui devrait avoir lieu au début de 2014 et regrouper des participants du BSIF, de la Banque du Canada et du ministère des Finances.
			Continuer de contribuer aux projets du Comité consultatif supérieur (CCS) et d'autres organismes portant sur le renforcement du cadre de règlement de faillites d'institutions de grande taille au Canada.	▲	• La SADC poursuit sa collaboration avec les membres du CCS sur des questions liées au règlement de faillite.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation △▽●	Mise à jour
Se préparer à des règlements de faillite complexes	*Règlements internationaux* La SADC dispose de stratégies de règlement de faillite compatibles avec les pays étrangers et a su atténuer les obstacles s'opposant à un règlement coordonné de la faillite d'une institution membre d'envergure mondiale.	Favoriser la coordination entre pays en élaborant des protocoles d'entente de portée générale (non limités à une institution en particulier) avec les autorités responsables du règlement des faillites bancaires de plusieurs pays d'ici mars 2013, des ententes de coordination plus complètes devant être formulées durant la période de planification. **(Retard)** – *Se reporter aux colonnes Situation et Mise à jour*	Amorcer des discussions avec les autorités de règlement d'autres pays afin de faire progresser les questions touchant les règlements transfrontières et continuer de participer au groupe de travail du Conseil de stabilité financière (CSF) sur la gestion de crise transfrontière.	▽	• Cette stratégie de soutien n'a pas progressé comme prévu. Toutefois, maintenant que la première génération de plans de règlement est prête, elle devrait recevoir davantage d'attention. Les travaux ont néanmoins consisté en ce qui suit : • Un protocole d'entente entre la SADC et la Federal Deposit Insurance Corporation est en bonne voie de se conclure. • Exercice d'une diligence raisonnable en vue de l'établissement d'un protocole d'entente avec la Financial Services Authority du Royaume-Uni. • La SADC demeure un membre actif du groupe de travail du CSF sur la gestion de crise transfrontière, groupe qui a pour objectif d'établir des stratégies opérationnelles de règlement transfrontière.
	Collaboration à l'étranger La SADC continue de collaborer avec ses partenaires internationaux à l'établissement de normes internationales et de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts.	Faire preuve de leadership en tant que membre actif du conseil exécutif de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) et de certains groupes de travail du CSF. **(Progression selon les plans)**	Participation à l'AIAD et à certains groupes de travail du CSF dans le but d'accroître la robustesse des régimes d'assurance-dépôts, et indirectement celui de la SADC, et d'améliorer les mécanismes de règlements transfrontières.	▲	• La présidente et première dirigeante de la SADC demeure un membre actif du conseil exécutif de l'AIAD. La SADC compte des représentants au sein du groupe directeur de règlement de faillite du CSF et des groupes de travail s'occupant des pratiques exemplaires en matière de planification de règlement de faillite et de la mise en œuvre des *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières* du CSF.
Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC	*Sensibilisation à la SADC et au plafond d'assurance-dépôts* Le public canadien connaît la SADC, le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars et les principaux produits financiers assurés ou non par la SADC.	Le niveau global de sensibilisation des Canadiens à la SADC demeure fixé à 45 pour 100 ou plus, et le taux de sensibilisation au plafond de 100 000 dollars reste à 15 pour 100 ou plus pour toute la période de planification. **(Dépassement)**	Mise en œuvre de la nouvelle stratégie et du nouveau plan à long terme de sensibilisation du public de la SADC.	▲	• Au 31 mars 2013, le niveau global de sensibilisation de la population canadienne était de 56 pour 100, et la proportion des personnes pouvant mentionner sans aide le plafond de 100 000 dollars atteignait 24 pour 100.
			Recours aux conseillers financiers pour transmettre notre message aux consommateurs.	▲	• Des efforts ont été déployés durant l'exercice pour encourager les conseillers financiers à parler de la SADC avec leurs clients.
			Mise en place d'une stratégie de médias sociaux.	▲	• En 2012, la SADC a ouvert un compte Twitter ; elle s'est aussi dotée d'une chaîne YouTube où elle affiche des vidéos informatives sur la protection d'assurance-dépôts.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation △▽●	Mise à jour
Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC	***Motivation et stabilité du personnel*** Les employés ont accès à des activités de formation et de perfectionnement et des plans de relève ont été mis en place en prévision de départs à la retraite ou d'autres départs.	Obtenir d'excellents résultats (plus de 75 pour 100) au chapitre de la motivation et de la satisfaction des employés de la SADC, sur tenue de sondages auprès du personnel pendant la période de planification. ***(Pas de sondage en 2012)*** *– À l'issue du sondage auprès des employés de 2011, la motivation et la satisfaction se traduisaient par un taux de 71 pour 100. Un sondage est prévu en 2013-2014.*	Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie et du plan à long terme en matière de ressources humaines – PSRH (qui prévoient entre autres la gestion de la relève, la tenue de sondages sur la satisfaction des employés et l'élaboration de plans d'action s'il y a lieu)	▲	• Toutes les activités ou stratégies pour la période qui sont exposées dans le PSRH ont été menées à bien, y compris les plans d'action élaborés à la lumière des résultats du sondage sur la satisfaction des employés de 2011.
	Emploi ciblé des ressources des Systèmes informatiques Les ressources des Systèmes informatiques (SI) se concentrent sur les activités essentielles de la Société et celles qui font partie de son mandat.	Durant la période de planification, les dépenses des SI seront consacrées en majorité à des activités essentielles. **(Progression selon les plans)**	Élaborer et déployer un plan tactique en matière de SI qui vise une plus grande concentration sur les activités premières de la Société et l'optimisation des services des SI.	▲	• Le plan tactique a été élaboré et est axé sur les activités premières de la SADC (les systèmes servant au calcul des dépôts à rembourser par exemple). Son déploiement est en cours.
	Rentabilité La SADC est en mesure de gérer son exploitation de manière rentable, tout en s'acquittant de ses obligations et de son mandat et en respectant les mesures de compression des coûts.	Veiller à ce que les charges opérationnelles nettes ne dépassent pas le budget approuvé en 2012-2013 et durant le reste de la période de planification. **(Progression selon les plans)**	Rechercher d'autres occasions d'accroître la souplesse opérationnelle et les économies.	▲	• La direction a passé en revue le modèle d'offre de services des SI en 2012-2013 ; elle met actuellement en œuvre des changements en vue d'une plus grande efficience organisationnelle. • Les charges opérationnelles nettes de 2012-2013 s'inscrivent dans les limites du budget approuvé.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Revue financière

Cette partie du rapport fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la Société, de ses résultats et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers de l'exercice 2012-2013 de la Société et des notes y afférentes. Le mandat légal de la SADC consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts, à encourager la stabilité financière du Canada et à poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même. La situation financière de la Société, ses résultats et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

Résultats financiers – Points saillants

Le total du résultat global de la Société s'est établi à 23 millions de dollars durant l'exercice 2012-2013.

Les **produits tirés des primes** se sont élevés à 120 millions de dollars, soit 104 millions de moins (ou 46 pour 100) qu'à l'exercice 2011-2012. Cette diminution s'explique par la réduction de prime unique offerte aux institutions membres se conformant à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, mais aussi par l'amélioration du classement de certaines institutions membres parmi les catégories de tarification. L'augmentation du volume des dépôts assurés a compensé en partie cette diminution.

Les **produits tirés des placements** se sont élevés à 39 millions de dollars, soit 1 million de dollars de moins (ou 3 pour 100) qu'à l'exercice 2011-2012. Cette baisse s'explique par les rendements moindres du portefeuille de placement ; elle n'a été compensée qu'en partie par la croissance de ce dernier.

Les **charges opérationnelles nettes** se sont établies à 36 millions de dollars sur l'ensemble de l'exercice, en hausse de 4 millions (ou 13 pour 100) par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges opérationnelles résulte de la dotation en personnel d'une nouvelle division consacrée au règlement de faillite des institutions de grande taille.

Les actifs de la Société ont continué de croître durant l'exercice. Au 31 mars 2013, le **total des actifs** se chiffrait à 2 575 millions de dollars, une hausse de 5 pour 100 par rapport à l'exercice 2011-2012. Les actifs de la Société étaient composés en majorité de titres de placement d'une valeur globale de 2 560 millions de dollars.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** s'établissait à 1 250 millions de dollars au 31 mars 2013, soit 100 millions de dollars de plus qu'un an plus tôt. Cette hausse s'explique par des risques accrus, une augmentation de 4 pour 100 du volume des dépôts assurés et la décote de certaines institutions membres.

Au 31 mars 2013, le **financement *ex ante*** de la Société, qui mesure les moyens dont la SADC dispose pour procéder à des interventions, s'élevait à 2 566 millions de dollars, soit 40 points de base des dépôts assurés, et 122 millions de dollars de plus qu'un an plus tôt.

Méthode de préparation

Les états financiers consolidés de la SADC comprennent les résultats de la Société et ceux de la société Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc créée par la SADC en 1992 dans le but de procéder au règlement de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty. (La Note 2 des états financiers consolidés 2012-2013 de la Société fournit plus de précisions à ce sujet.)

La consolidation d'ACC a des répercussions négligeables sur les états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Actifs

Le total des actifs de la Société est passé de 2 452 millions de dollars au 31 mars 2012 à 2 575 millions de dollars au 31 mars 2013, une hausse de 5 pour 100. Le tableau ci-après résume les actifs de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Actifs		
Trésorerie	422	456
Titres de placement	2 560 483	2 440 790
Actif d'impôt exigible	1 286	-
Clients et autres débiteurs	1 545	1 537
Paiements anticipés	244	141
Immobilisations corporelles	6 716	6 332
Immobilisations incorporelles	4 310	2 626
Actif d'impôt différé	122	206
Total des actifs	**2 575 128**	**2 452 088**

Titres de placement

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 2,6 milliards de dollars, constitue la plus grande partie des actifs de la Société. La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement doit servir de source de financement aux activités d'intervention.

Titres de placement – Profil de crédit au 31 mars 2013

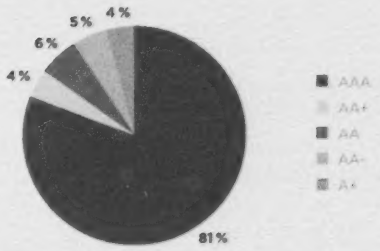

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances. Les politiques en matière de risques financiers approuvées par le conseil d'administration de la SADC limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

En vertu de ces politiques, la Société restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et des sociétés d'État fédérales, ainsi qu'aux obligations de gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les titres de placement dont le terme est supérieur à trois ans mais inférieur à cinq ans se limitent à des titres ayant une cote minimale égale à AA-. La Société ne peut se procurer des titres dont le terme est supérieur à cinq ans.

Conséquence des politiques en matière de risques financiers, le profil de crédit du portefeuille de placement de la SADC est relativement stable d'une période à une autre. Au 31 mars 2013, le taux de rendement effectif moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements de la Société était de 1,5 pour 100 (comparativement à 1,7 pour 100 au 31 mars 2012), compte tenu d'une duration modifiée de 0,8 année (1,3 année au 31 mars 2012).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la SADC correspondent à son investissement dans des systèmes spécialisés. Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 1,7 million de dollars depuis un an, pour atteindre 4,3 millions de dollars, car la Société a continué d'améliorer les systèmes qui, entre autres, renforcent sa capacité de réagir en cas de faillite d'une institution membre.

Recouvrements futurs

La SADC estime que des recouvrements futurs de l'ordre de 14 millions de dollars pourraient être attendus des dossiers de liquidation. Ces montants supplémentaires éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif d'institutions faillies et aux revendications conflictuelles à l'égard d'actifs particuliers.

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations de la SADC (en millions de dollars canadiens)	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2013 (en millions de dollars canadiens)	Possibles recouvrements futurs pour la SADC (en millions de dollars canadiens)	Prévisions de pertes pour la SADC	
				en pourcentage des réclamations – valeur nominale	en pourcentage des réclamations – VAN[a]
La Compagnie Trust Standard (Liquidation formelle – 1991)	1 164	967	14	16 %	33 %

[a] Toutes les rentrées de fonds sont actualisées chaque année, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette (VAN).

Passifs

Le total des passifs de la Société est passé de 1 159 millions de dollars au 31 mars 2012 à 1 259 millions de dollars au 31 mars 2013, une hausse de 9 pour 100. Le tableau ci-après résume les passifs de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	5 616	3 828
Passif d'impôt exigible	–	1 435
Incitatif à la location différé	1 412	1 525
Obligation au titre des prestations définies	1 820	1 763
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250 000	1 150 000
Total des passifs	**1 258 848**	**1 158 551**

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, d'un montant de 1 250 millions de dollars, correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Cette provision a été relevée de 100 millions de dollars en 2012-2013 pour tenir compte de la croissance du volume des dépôts assurés (de 622 à 646 milliards de dollars) et de la décote de certaines institutions membres par des agences de notation.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité, la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a recours aux statistiques de probabilité de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique. Pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à Moody's KMV, une société chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis 1987, rajustée selon l'incertitude d'évaluation, comme l'exigent les IFRS. En 1987, des modifications ont été apportées à la loi constitutive de la SADC afin que celle-ci remplisse son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer à l'avenir.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et mérite la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La SADC a fixé la cible minimale de son financement *ex ante* à 100 points de base des dépôts assurés. La Société revoit régulièrement cette cible pour en vérifier la pertinence.

Le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 2 566 millions de dollars au 31 mars 2013, soit 40 points de base des dépôts assurés. Compte tenu du volume des dépôts assurés au 30 avril 2012, la cible minimale de 100 points de base correspondrait à 6 456 millions de dollars.

Le financement *ex ante* n'est qu'une des sources auxquelles la Société aurait accès si elle devait intervenir auprès d'une institution membre. La SADC est également autorisée à emprunter en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Au 31 mars 2013, la SADC était habilitée à emprunter une somme maximale de 19 milliards de dollars. Ce plafond est rajusté annuellement, en fonction de la croissance des dépôts assurés. Le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits.

Le tableau ci-après rend compte des liquidités dont dispose la SADC au 31 mars 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Liquidités :		
Trésorerie	1	1
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	2 573	2 459
Capacité d'emprunt :		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor, en vertu de la Loi sur la SADC[a]	19 000	18 000
Total des liquidités mobilisables	**21 574**	**20 460**

[a] Y compris une marge de crédit de 10 millions de dollars

État consolidé du résultat global

Le total du résultat global de la SADC pour l'exercice 2012-2013 s'établit à 23 millions de dollars, contre 180 millions de dollars enregistrés à l'exercice précédent. Le tableau ci-après résume les résultats financiers de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Produits des activités ordinaires		
Primes	120 081	223 887
Produits tirés des placements	38 985	40 194
Autres	45	26
Charges		
Opérationnelles	35 835	31 991
Recouvrement de sommes radiées	(166)	(375)
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100 000	50 000
Charge d'impôt	815	2 345
Résultat net	22 627	180 146
Autres éléments du résultat global	116	(94)
Total du résultat global	**22 743**	**180 052**

Produits tirés des primes

Durant l'exercice 2012-2013, les produits tirés des primes ont diminué de 104 millions de dollars (ou 46 pour 100) pour s'établir à 120 millions de dollars. Cette diminution s'explique par la réduction de prime unique offerte aux institutions membres se conformant à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, mais aussi par l'amélioration du classement de certaines institutions membres parmi les catégories de tarification. L'augmentation du volume des dépôts assurés a compensé en partie cette diminution.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés qu'elles détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification. Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Le tableau ci-après indique les taux de prime, exprimés en points de base des dépôts assurés :

Catégorie de tarification ***(en points de base des dépôts assurés)***	2012-2013	2011-2012
Catégorie 1	2,8	2,8
Catégorie 2	5,6	5,6
Catégorie 3	11,1	11,1
Catégorie 4	22,2	22,2

Le tableau suivant fait état de la distribution des institutions membres parmi les catégories de tarification :

Répartition des institutions membres par catégorie de tarification (% des institutions membres)					
Catégorie de tarification	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
1	76	73	62	68	75
2	17	20	26	21	20
3	5	5	10	10	5
4	2	2	2	1	-

Produits de placement

Les produits tirés des placements ont atteint 39 millions de dollars durant l'exercice 2012-2013, comparativement à 40 millions de dollars à l'exercice précédent. Les primes perçues durant l'exercice ont fait croître le portefeuille de placement de la Société, mais la faiblesse des taux d'intérêt en a fait chuter les produits. Le rendement effectif moyen pondéré du portefeuille de placement de la SADC est passé de 1,7 pour 100 au 31 mars 2012 à 1,5 pour 100 au 31 mars 2013.

La réalisation d'un gain de 238 000 dollars à la vente de titres, au premier trimestre de l'exercice 2012-2013, a compensé en partie la baisse des taux de rendement. Cette vente a été motivée par la décote par une agence de notation d'une contrepartie de la Société. En raison de cette décote, la Société s'est trouvée à ne plus respecter sa politique en matière de risque de crédit. La direction a donc réagi immédiatement en vendant suffisamment de titres pour que la Société se conforme de nouveau à cette politique.

Recouvrements

Durant l'exercice 2012-2013, les recouvrements de sommes radiées se sont élevés à 166 000 dollars. Il arrive que la Société recouvre des sommes auprès d'institutions en liquidation, mais le moment et le montant de ces recouvrements sont toujours incertains. La Société choisit donc d'attribuer de tels recouvrements à la période où les sommes sont effectivement reçues.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles sont passées de 32 millions de dollars en 2011-2012 à 36 millions de dollars durant le dernier exercice. La hausse des charges opérationnelles résulte principalement de la dotation en personnel d'une nouvelle division consacrée au règlement de faillite des institutions de grande taille.

Profil des charges opérationnelles exercice 2012-2013

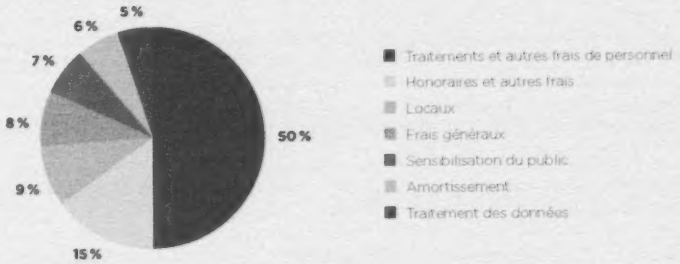

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie de la SADC :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Augmentation de la trésorerie provenant des activités opérationnelles	127 407	232 621
Diminution de la trésorerie provenant des activités de placement	(127 441)	(232 904)
Diminution de la trésorerie	**(34)**	**(283)**

Durant l'exercice 2012-2013, la SADC a enregistré des rentrées de fonds de l'ordre de 127 millions de dollars, dont 4 millions ont servi à l'achat d'immobilisations ou à l'amélioration de ses immobilisations existantes, et 123 millions ont été versés à son portefeuille de placement.

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2012-2013

L'analyse qui suit compare les résultats financiers réels de la Société durant l'exercice 2012-2013 aux prévisions du plan d'entreprise pour la même période.

État de la situation financière

Au 31 mars 2013, le **total des actifs** atteignait 2 575 millions de dollars, comparativement aux 2 539 millions de dollars prévus dans le plan. Les produits ont en effet dépassé les prévisions, ce qui a fait croître le solde des titres de placement détenus par la Société. L'écart au titre des produits est analysé plus longuement dans les prochains paragraphes.

Au 31 mars 2013, le **total des passifs** atteignait 1 259 millions de dollars, comparativement aux 1 157 millions de dollars prévus dans le plan. L'écart s'explique par le relèvement de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, que ne prévoyait pas le plan d'entreprise pour l'exercice 2012-2013. Or, au premier trimestre de l'exercice 2012-2013, la Société a constaté un ajout de 100 millions de dollars à cette provision.

État du résultat global

Le **total des produits** de l'exercice s'élève à 159 millions de dollars, soit 28 millions de plus que prévu dans le plan. Les principales sources de produits de la Société sont les primes et les placements.

- *Primes :* Les produits tirés des primes se sont élevés à 120 millions de dollars, alors que les prévisions s'établissaient à 89 millions de dollars. Le plan d'entreprise s'appuyait sur certaines hypothèses relatives au classement des institutions membres au titre du barème de primes différentielles de même qu'à leur admissibilité à la réduction de prime unique consentie à celles qui se conformeraient à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, et sur d'autres hypothèses quant à la croissance des dépôts assurés. Toutes ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts constatés entre les chiffres du plan et les prévisions actuelles.
- *Produits de placement :* Les produits tirés des placements se sont élevés à 39 millions de dollars, alors que les prévisions s'établissaient à 42 millions de dollars. Le plan d'entreprise reposait sur l'hypothèse d'un taux de rendement plus élevé que celui enregistré par le portefeuille.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, le **total du résultat global** a été de 23 millions de dollars, soit 68 millions de moins que les 91 millions de dollars prévus. Cet écart s'explique par l'ajout non planifié de 100 millions de dollars à la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qu'ont compensé en partie les produits supérieurs aux prévisions.

À l'horizon de 2013-2014

Comme l'annonce le *Plan d'entreprise 2013-2014 à 2017-2018* de la SADC, le travail de la SADC sera guidé par quatre stratégies au cours de l'exercice 2013-2014, soit les mêmes que durant l'exercice précédent :

- **Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre**
- **Se préparer à des règlements de faillite complexes**
- **Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC**
- **Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC**

Voici des précisions sur chacune de ces stratégies.

• Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

La SADC continuera de peaufiner sa capacité de rembourser rapidement les déposants ou de virer à une autre institution leurs dépôts assurés s'il y a lieu. Les stratégies de soutien suivantes viendront appuyer cet objectif stratégique en 2013-2014 :

- Réviser les processus de surveillance et d'évaluation des risques de la SADC.
- Élaborer et mettre en place un processus de contrôle de la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*.
- Renforcer la capacité d'intervention de la SADC en développant des plans d'intervention visant certaines institutions membres.
- Concevoir et mettre en place de nouveaux moyens de rembourser les dépôts assurés.

La SADC doit avoir accès à des données à jour et fiables pour suivre et évaluer le rendement de ses institutions membres et les risques élevés qu'elles pourraient représenter. C'est pourquoi, en 2013-2014, la SADC travaillera notamment à améliorer le type et la précision des données déclarées par les institutions membres, en collaboration avec le BSIF et la Banque du Canada, ainsi que ses outils d'évaluation des risques. Par ailleurs, nous mettrons à jour nos systèmes informatiques d'évaluation des risques et ferons la mise à niveau de l'entrepôt de données et de l'outil de déclaration électronique (dont se servent les institutions membres pour transmettre leurs données à la SADC).

Durant l'exercice, après le 30 juin 2013 – date limite à laquelle les institutions membres doivent se conformer aux exigences du *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* – la SADC soumettra à un test de conformité celles qui n'ont pas encore été testées (44 institutions membres sur 83 l'ont déjà été). Une fois ces tests réalisés, nous devrons contrôler régulièrement la conformité au Règlement. Pour ce faire, la SADC élaborera une méthode et des procédures permettant d'assurer ce contrôle.

En 2013-2014, la Société poursuivra la mise à jour de ses plans d'intervention concernant les institutions membres à risque élevé. Elle évaluera d'autres méthodes de remboursement qui se démarquent du simple envoi de chèques ou du virement des dépôts assurés à une autre institution financière.

• Se préparer à des règlements de faillite complexes

Après le travail déterminant entrepris en 2012 pour élaborer les plans de règlement de nos institutions membres de grande taille, une deuxième génération de plans verra le jour en 2013-2014. Ces plans seront révisés chaque année par la suite. Les plans de 2013-2014 chercheront à répondre aux difficultés soulevées à ce jour tout en tenant compte des meilleures pratiques internationales en matière de règlement de faillite bancaire.

Par ailleurs, avec les membres du Comité consultatif supérieur (CSS), la SADC mettra la dernière main aux propositions de mesures visant à combler, s'il y a lieu, toute insuffisance dans sa capacité à régler la faillite d'institutions de grande taille et de nature complexe.

En 2013-2014, l'une des principales activités consistera à déployer un cadre de règlement visant les grandes banques, cadre indispensable pour que la SADC puisse régler avec efficacité la faillite d'une telle banque. Ce cadre de règlement renforcera et optimisera la préparation en cours concernant les pouvoirs de règlement de la SADC à l'égard des banques de grande taille, y compris en ce qui a trait aux communications, au financement, aux besoins en personnel, aux pratiques d'évaluation de la valeur de l'institution faillie et aux options de sortie (fin d'activité) de l'institution-relais.

La SADC continuera d'accroître sa capacité à régler la faillite d'une institution membre de grande taille et de nature complexe, au moyen des stratégies suivantes :

- Développer les plans de règlement à la lumière des *Caractéristiques fondamentales* du CSF et des meilleures pratiques internationales
- Accroître la collaboration avec d'autres instances de règlement des faillites bancaires à l'étranger et au pays
- Élaborer des plans d'action visant à corriger s'il y a lieu toute disparité avec les *Caractéristiques fondamentales* du CSF
- Mettre en place un cadre de règlement visant la faillite d'institutions de grande taille

• Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de SADC

La stratégie et le plan à long terme de sensibilisation du public visent à ce qu'au moins 45 pour 100 des Canadiens aient entendu parler de la SADC. Notre stratégie mise sur les liens qui unissent les conseillers financiers à leurs clients pour transmettre notre message aux Canadiens et les renseigner sur les modalités du régime d'assurance-dépôts. La SADC continuera de mesurer le niveau de sensibilisation à l'assurance-dépôts au moyen de sondages omnibus périodiques.

La SADC continuera de sensibiliser le public à son régime d'assurance-dépôts, dans le but d'encourager la stabilité du système financier canadien et la confiance que celui-ci inspire.

• Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC

La SADC effectue régulièrement des sondages auprès de ses employés ; la gamme de questions est vaste. Nos sondages mesurent la motivation et la satisfaction des employés et servent aussi à juger de l'efficacité des mesures inspirées par les sondages précédents. En 2013-2014, un tel sondage sera mené pour mesurer la motivation des employés.

La SADC ne pourrait s'acquitter de son mandat sans son personnel et des processus de travail efficaces.

La Société maintiendra ses activités de recrutement en 2013-2014, car elle doit demeurer en mesure d'attirer et de conserver les compétences dont elle a besoin pour faire progresser ses principaux projets, à commencer par ceux ayant trait au règlement de faillite de grandes banques.

Pour garantir le fonctionnement optimal de ses systèmes informatiques, la SADC continuera de mettre en œuvre les recommandations issues du dernier examen du modèle d'offre de services des Systèmes informatiques. Par ailleurs, la Société continuera de mettre à niveau ses fonctions administratives et de soutien compte tenu de ses besoins, en 2013-2014 et durant le reste de la période de planification.

Plan financier 2013-2014 à 2017-2018

Étant donné que les prévisions du *Plan d'entreprise 2013-2014 à 2017-2018* de la SADC reposent sur diverses hypothèses, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres du plan. Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Croissance de 3,5 pour 100 des dépôts assurés
- On suppose que le taux de prime des institutions membres de catégorie 1 (le taux de base) augmentera de un point de base par année, pendant cinq ans, à compter de l'exercice 2014-2015.
- On suppose que le portefeuille de placement produira un rendement moyen de 1,5 pour 100 en 2013-2014, puis de 1,75 pour 100 par la suite.
- On suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite au cours de la période de référence[2].
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts devrait demeurer à 1 250 millions de dollars.

Exercice 2013-2014

La Société s'attend à enregistrer un **résultat global total** de 203 millions de dollars durant l'exercice 2013-2014.

Les **produits** de la Société devraient totaliser 248 millions de dollars durant l'exercice, dont 195 millions en produits tirés des primes et 39 millions de dollars en produits de placement.

La Société prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 195 millions de dollars, soit 75 millions de plus que durant l'exercice 2012-2013 (120 millions de dollars). En 2012-2013, la réduction de prime unique offerte aux institutions membres se conformant à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* a eu une incidence sur les produits tirés des primes. Les produits prévus pour l'exercice 2013-2014 tiennent compte de la non-récurrence de cette réduction ainsi que de la hausse anticipée de 3,5 pour 100 des dépôts assurés.

Les **produits tirés des placements** devraient demeurer à 39 millions de dollars même si le solde du portefeuille augmente, vu la faiblesse des taux d'intérêt.

Les **charges opérationnelles nettes** devraient s'établir à 42 millions de dollars en 2013-2014, comparativement aux 36 millions de dollars de l'exercice 2012-2013. Il sera en effet nécessaire de financer le développement des capacités de règlement de la Société à l'égard des grandes banques de manière à ce que la Société soit bien en mesure de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités. Les autres postes du budget demeureront sensiblement les mêmes qu'à l'exercice 2012-2013, comme le veut notre engagement à gérer nos coûts de manière prudente et responsable, dans l'esprit des mesures actuelles de réduction du déficit du gouvernement fédéral.

La **trésorerie et les placements** devraient s'élever à 2,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2013-2014.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait demeurer égale à 1 250 millions de dollars à la fin de l'exercice 2013-2014.

Le niveau du **financement *ex ante*** devrait s'établir à 2,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2013-2014, soit 41 points de base des dépôts assurés, en hausse de un point de base par rapport à l'exercice précédent.

---

[2] La mise en œuvre efficace des mesures prioritaires de la SADC dans le cadre de son budget d'exploitation suppose qu'aucune intervention ne sera nécessaire auprès des institutions membres. La Société ne prévoit aucune intervention de cette nature durant la période de planification. Ses budgets d'exploitation futurs ne tiennent donc pas compte des conséquences d'une quelconque intervention. Si la Société devait intervenir auprès d'une institution membre, les coûts auraient sans doute une incidence considérable sur les charges opérationnelles.

(en millions de dollars canadiens)	2013-2014 Plan d'entreprise[a]	2012-2013 Chiffres réels	2012-2013 Plan d'entreprise[a]
État consolidé de la situation financière (au 31 mars)			
Trésorerie et placements	2 760	2 561	2 525
Autres actifs courants	1	3	1
Immobilisations	11	11	13
Total des actifs	**2 772**	**2 575**	**2 539**
Passifs courants	2	6	3
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250	1 250	1 150
Autres passifs non courants	3	3	4
Résultats non distribués	1 517	1 316	1 382
Total des passifs et des capitaux propres	**2 772**	**2 575**	**2 539**
État consolidé du résultat global (à la fin de l'exercice terminé le 31 mars)			
Produits des activités ordinaires			
Primes	195	120	89
Produits tirés des placements	39	39	42
Autres	14	–	–
	248	159	131
Charges			
Opérationnelles	42	36	39
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	–	100	–
	42	136	39
Résultat net avant impôts	206	23	92
Charge d'impôt	(3)	–	(1)
Résultat net et total du résultat global	**203**	**23**	**91**

[a] Les plans d'entreprise de 2012-2013 à 2016-2017 et de 2013-2014 à 2017-2018 s'appuyaient sur les données disponibles au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 respectivement.

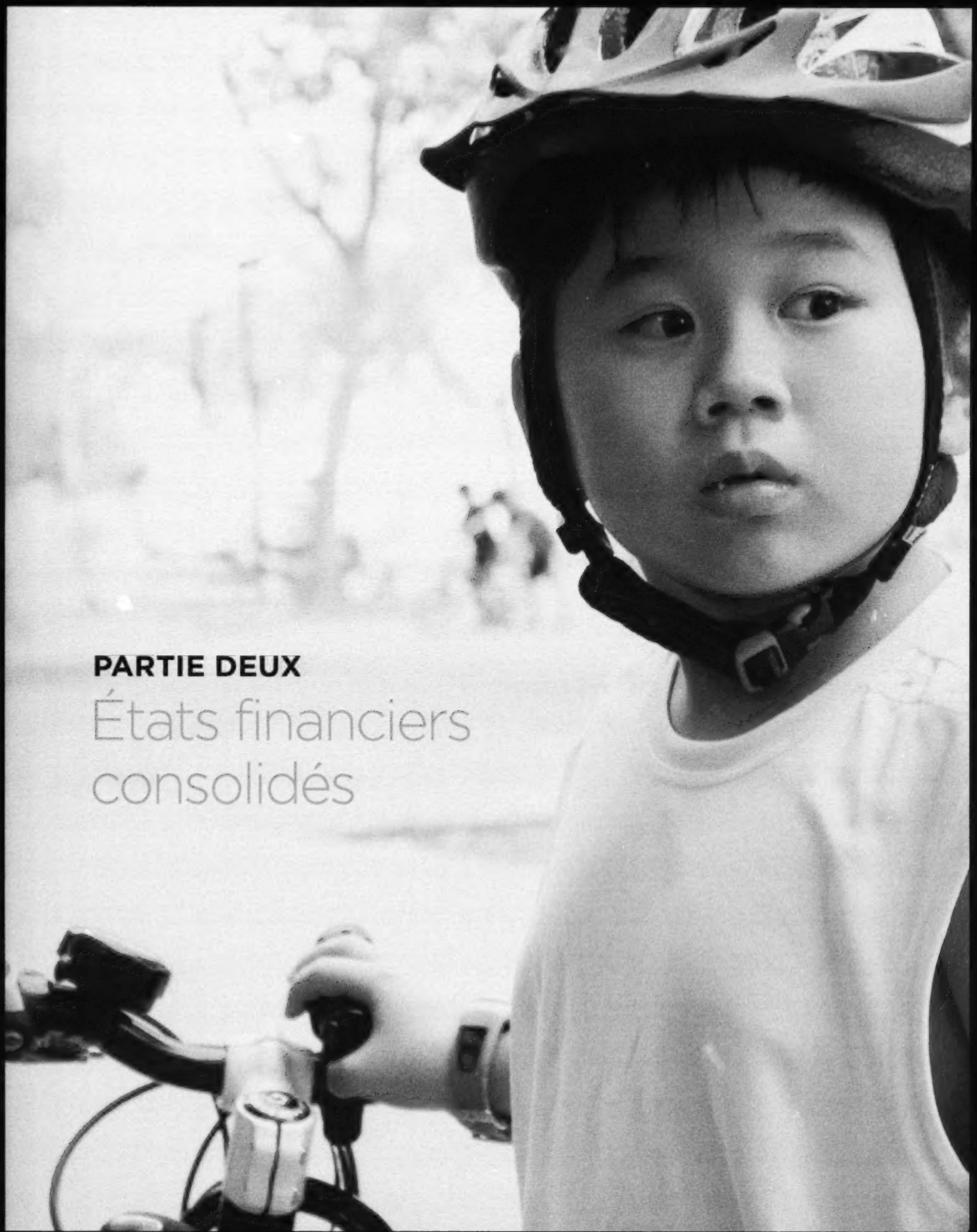

PARTIE DEUX

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC

le 12 juin 2013

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers consolidés contenues dans le présent Rapport annuel. Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le présent Rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques du Canada* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Des audits internes permettent d'examiner et d'évaluer l'application des politiques et procédures de la Société ainsi que la pertinence des procédés de contrôle interne. De plus, les auditeurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été audités par l'auditeur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

La présidente et première dirigeante,

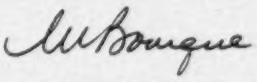

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,

Dean A. Cosman

Rapport de l'auditeur indépendant

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,

Clyde M. MacLellan, CA
vérificateur général adjoint

Le 12 juin 2013
Ottawa, Canada

240 rue Sparks Street Ottawa Ontario K1A 0G6

États financiers consolidés et notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé de la situation financière au 31 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
ACTIFS			
Trésorerie		422	456
Titres de placement	*4*	2 560 483	2 440 790
Actif d'impôt exigible		1 286	-
Clients et autres débiteurs	*5*	1 545	1 537
Paiements anticipés		244	141
Immobilisations corporelles	*6*	6 716	6 332
Immobilisations incorporelles	*7*	4 310	2 626
Actif d'impôt différé	*12*	122	206
TOTAL DES ACTIFS		**2 575 128**	**2 452 088**
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		5 616	3 828
Passif d'impôt exigible		-	1 435
Incitatif à la location différé	*8*	1 412	1 525
Obligation au titre des prestations définies	*16*	1 820	1 763
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	*9*	1 250 000	1 150 000
Total des passifs		**1 258 848**	**1 158 551**
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		1 316 280	1 293 537
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**2 575 128**	**2 452 088**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil le 12 juin 2013

Un administrateur

Un administrateur

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le 31 mars 2013	Exercice terminé le 31 mars 2012
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Produits tirés des primes	17	120 081	223 887
Produits tirés des placements		38 985	40 194
Autres		45	26
		159 111	264 107
CHARGES			
Opérationnelles	13	35 835	31 991
Recouvrements de sommes radiées		(166)	(375)
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	9	100 000	50 000
		135 669	81 616
Résultat net avant impôt		23 442	182 491
Charge d'impôt	12	815	2 345
RÉSULTAT NET		**22 627**	**180 146**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Gain (perte) actuariel (le) sur l'obligation au titre des prestations définies	16	155	(126)
Incidence fiscale		(39)	32
Autres éléments du résultat global, après impôt		116	(94)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		**22 743**	**180 052**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé des variations de capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2011	**1 113 485**
Résultat net	180 146
Autres éléments du résultat global	(94)
Total du résultat global	180 052
Solde au 31 mars 2012	**1 293 537**
Résultat net	22 627
Autres éléments du résultat global	116
Total du résultat global	22 743
Solde au 31 mars 2013	**1 316 280**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 mars 2013	Exercice terminé le 31 mars 2012
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	22 627	180 146
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	2 022	1 468
Produits tirés des placements	(38 985)	(40 194)
Charge d'impôt	815	2 345
Charge au titre des prestations définies	228	229
Paiement au titre des prestations définies	(16)	(268)
Variation du fonds de roulement :		
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100 000	50 000
Diminution des primes à recevoir	-	364
(Augmentation) diminution des paiements anticipés	(103)	260
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs	(8)	1 033
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	1 788	1 271
(Diminution) augmentation de l'incitatif à la location différé	(113)	18
Intérêts reçus	42 643	37 188
Impôts payés	(3 491)	(1 239)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	127 407	232 621
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(4 090)	(3 107)
Achat de titres de placement	(4 435 184)	(3 751 213)
Produits de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	4 311 833	3 521 416
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement	(127 441)	(232 904)
Diminution nette de la trésorerie	(34)	(283)
Trésorerie, au début	456	739
Trésorerie, à la fin	422	456

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Notes complémentaires

le 31 mars 2013

1 – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Société » ou la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17e étage, à Ottawa, en Ontario.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci et établir une institution-relais.

La Société est mandataire de Sa majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

Le 12 juin 2013, le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers consolidés et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de l'obligation au titre des prestations définies, qui sont évaluées à la valeur actuelle. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la Société à l'égard d'un passif.

Les méthodes comptables, définies à la note 2, ont été appliquées uniformément à toutes les périodes dont il est question, sauf mention contraire dans le texte qui suit.

2 – Principales méthodes comptables

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société ainsi que les états financiers d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc contrôlée par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité de manière à tirer avantage de ses activités.

Les résultats d'ACC sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle prendra fin ou jusqu'à ce qu'ACC soit dissoute. Les transactions, soldes, produits et charges entre la Société et ACC ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

L'incidence globale de cette consolidation est minime.

Les présents états financiers consolidés ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats opérationnels des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue, mais dont elle n'a pas le contrôle.

Jugements critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société. Les principaux jugements critiques auxquels la direction a eu recours concernant les montants constatés dans les présents états financiers consolidés portent sur les titres de placement de la Société.

La Société détient un volume important de titres de placement. La direction a déterminé, après analyse des faits et des circonstances, que i) les titres de placement sont détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et ii) les dispositions contractuelles des titres de placement donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû. En conséquence, la Société évalue ses titres de placement au coût amorti. Se reporter à la partie « Instruments financiers » pour de plus amples informations.

Estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés selon les IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses. Ces estimations et hypothèses sont révisées régulièrement. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation ou l'hypothèse est révisée et sur toute période ultérieure pouvant être affectée.

En raison du degré d'incertitude élevé que comporte l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les hypothèses que formule la direction sont fort importantes.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des membres de la Société selon : i) le volume des dépôts assurés ; (ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacune d'entre elles ; (iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. Se reporter à la partie « Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts » pour de plus amples informations sur le mode d'évaluation de la provision.

À court terme, il se pourrait que les résultats diffèrent sensiblement de ces estimations, y compris en ce qui a trait à l'importance des pertes que la Société pourrait subir à la suite de la faillite future d'institutions membres et au moment où ces pertes se produiraient. Un ajustement significatif de la provision pour

pertes liées à l'assurance-dépôts pourrait être nécessaire. Si, au bout du compte, les résultats diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, des taux de prime annuels s'appliquant aux institutions membres.

Instruments financiers

À l'exercice 2011-2012, la SADC a opté pour l'adoption anticipée de IFRS 9 *Instruments financiers*, publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) en novembre 2009 (IFRS 9 (2009)).

Comptabilisation et évaluation

Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

L'achat d'actifs financiers imposant la livraison de l'actif dans un délai défini par réglementation ou par convention sur le marché (achat normalisé) est comptabilisé à la date de règlement, c'est-à-dire à la date de livraison de l'actif à ou par la Société.

Les produits d'intérêts ainsi que les gains ou pertes résultant de la vente de titres de placement sont constatés à titre de produits tirés des placements.

Classement

A) Actifs financiers

Après sa comptabilisation initiale, un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels ; et
- Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû.

Si l'actif financier ne remplit pas ces deux conditions, il est ultérieurement évalué à la juste valeur. Tous les actifs financiers de la Société sont ultérieurement évalués au coût amorti.

B) Passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers de la Société sont évalués au coût amorti.

Évaluation au coût amorti

Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal et diminué ou majoré de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Identification et évaluation de la dépréciation

À la fin de chaque exercice, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La perte de valeur d'un actif comptabilisé au coût amorti est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La perte est comptabilisée en résultat net et se reflète dans un compte de correction de valeur.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. La trésorerie est évaluée au coût amorti dans l'état de la situation financière.

Titres de placement

Les titres de placement sont des instruments d'emprunt, incluant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement, que détient la Société. Les titres de placement sont évalués au coût amorti, plus les intérêts courus, dans l'état de la situation financière.

Les produits d'intérêts des titres de placement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti, moins toute perte de valeur.

Immobilisations corporelles

Les éléments du poste des immobilisations corporelles sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement et du cumul de toute perte de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée d'utilité estimative des actifs. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de chaque exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. Les durées d'utilité suivantes servent au calcul de l'amortissement :

- Améliorations locatives – durée du bail ou durée d'utilité des améliorations locatives (selon la durée la plus courte)
- Mobilier et matériel – cinq ans
- Matériel informatique – trois ans

La charge d'amortissement est comprise dans les charges opérationnelles. Les profits et pertes liés à la cession ou à la mise hors service d'un actif représentent la différence entre le produit de la vente de cet actif et la valeur comptable de celui-ci ; ils sont comptabilisés dans les charges opérationnelles.

Les éléments du poste des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture, qu'il existe ou pas un indice montrant qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un quelconque indice qu'un actif a perdu de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable de ce dernier. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges opérationnelles.

Immobilisations incorporelles

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement d'un logiciel une fois qu'un projet est passé du stade conceptuel préliminaire à celui du développement de l'application. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux tests d'une application sont capitalisés seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ;
- la capacité de mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des coûts directement attribuables à celle-ci, engagés à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées au coût, diminué du cumul de l'amortissement et du cumul de toute perte de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire selon la durée d'utilité estimative des actifs, qui va de trois ans à sept ans. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen annuel, à la fin de chaque exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est compris dans les charges opérationnelles.

La Société tient compte des indices éventuels de perte de valeur à la fin de chaque exercice. Si un tel indice de perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore mises en service sont soumises à un test de perte de valeur à chaque exercice, par lequel on compare la valeur comptable et la valeur recouvrable, et ce, quels que soient les indices. Les pertes de valeur sont comprises dans les charges opérationnelles.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont évalués au coût amorti. Leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La Société est soumise à l'obligation à exécution éventuelle de fournir de l'assurance contre la perte d'une partie ou de la totalité des dépôts que détient une institution membre, en cas de faillite de celle-ci. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait à la contrepartie nécessaire à l'extinction de cette obligation. Elle est déterminée selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'estimation tient compte des risques et des incertitudes liés à l'obligation. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des institutions membres de la Société selon : (i) le volume des dépôts assurés ; (ii) les prévisions de défaillance

d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres ; (iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

La Société calcule les pertes prévues découlant de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actuelle. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage des dépôts assurés et reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies depuis que la Société est tenue de remplir son mandat de manière à réduire au minimum ses risques de perte, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, ainsi qu'un ajustement correspondant à l'incertitude relative à la mesure. La valeur actuelle de la provision est calculée d'après un taux d'actualisation sans risque avant impôts.

Toute variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts consécutive aux estimations trimestrielles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée comme ajustement de la provision dans la période au cours de laquelle elle survient.

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie et présentés à titre de produit proportionnellement sur l'exercice. Les primes sont déterminées annuellement selon le montant des dépôts assurés détenus par les institutions membres au 30 avril de l'exercice courant, et elles sont payables en deux versements égaux le 15 juillet et le 15 décembre.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport au niveau cible.

Autres produits

Le poste des autres produits englobe les revenus provenant de contrats de sous-location, des intérêts créditeurs et des gains et des pertes de change.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont traités en tant que contrats de location simple.

Tous les contrats de location de la Société sont traités en tant que contrats de location simple.

Les loyers payables en vertu de contrats de location simple sont passés en charges dans les charges opérationnelles selon une méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Dans l'éventualité où des incitatifs ont été reçus, ces incitatifs sont comptabilisés à titre de passif. Le montant cumulé des incitatifs est comptabilisé comme une diminution des charges opérationnelles sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les revenus locatifs provenant des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location en question.

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société pour couvrir le coût des services rendus de la période. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue, légalement ou implicitement, de verser d'autres cotisations au titre de services rendus lors de périodes précédentes ou d'une insuffisance du régime. En conséquence, les versements au régime sont constatés à titre de charges opérationnelles pour l'exercice durant lequel les services ont été rendus et représentent la totalité des obligations de la Société en matière de retraite.

Obligation au titre des prestations définies

La Société est le promoteur des régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès. Le coût des indemnités auxquelles ont droit les employés est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. La détermination de la charge au titre des avantages du personnel requiert l'utilisation d'hypothèses comme le taux d'actualisation pour évaluer les obligations, les taux de démission prévus et le taux attendu de la rémunération future. Les résultats pourraient différer des estimations fondées sur ces hypothèses.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'état du résultat global dans la mesure où les avantages ont été acquis. La portion non acquise est amortie selon un mode linéaire, sur la période moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis. Les coûts des services rendus au cours de la période et les coûts des services passés, le cas échéant, de même que la désactualisation des passifs du régime, sont comptabilisés au poste des charges opérationnelles.

Le passif constaté dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, ajustée pour tenir compte de la portion non comptabilisée des coûts des services passés. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée au moyen de l'actualisation des sorties de trésorerie futures estimatives selon le taux d'intérêt des obligations de sociétés de première qualité dont l'échéance se rapproche de celle du passif connexe au titre du régime. Tous les écarts actuariels qui découlent du calcul de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués au poste des autres éléments du résultat global.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé.

La charge d'impôt exigible est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

La charge d'impôt différé est comptabilisée par application de la méthode du passif fiscal aux différences temporelles qui existent entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière. Le calcul de la charge d'impôt différé s'effectue selon les taux d'impôt et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et qui devraient s'appliquer au moment où l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. L'impôt différé relatif aux écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies est comptabilisé directement dans les résultats non distribués au poste des autres éléments du résultat global.

3 – Futures modifications des normes comptables

À la date d'approbation des présents états financiers, certaines normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore en vigueur. À moins d'indication contraire, la Société ne prévoit pas opter pour l'adoption anticipée de l'une ou l'autre de ces modifications.

IFRS 9 *Instruments financiers* : En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 (2009), qui instaure de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. C'était la première étape en vue de remplacer IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. En octobre 2010, l'IASB a publié IFRS 9 (2010), qui comporte de nouvelles exigences comptables en ce qui concerne les passifs financiers ainsi que les exigences en matière de décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers importées de IAS 39. IFRS 9 (2010) doit être mise en œuvre rétrospectivement pour toute période annuelle débutant le 1er janvier 2015 ou après cette date ; il est permis d'adopter plus tôt IFRS 9 (2009) ou IFRS 9 (2010). La SADC a opté pour l'adoption anticipée de IFRS 9 (2009) ; elle ne s'attend pas à ce que les exigences supplémentaires de IFRS 9 (2010) aient une incidence majeure sur ses états financiers consolidés.

IFRS 10 *États financiers consolidés*, IFRS 11 *Partenariats*, IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, IAS 27 *États financiers individuels*, IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* : En mai 2011, l'IASB a publié ces normes révisées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ou après cette date. IFRS 10 élimine la méthode des risques et avantages de SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc* ; elle utilise la notion de contrôle (définie par la présence de trois éléments) comme base de la consolidation, quelle que soit la nature de l'entité détenue. La mise en œuvre d'IFRS 10 pourrait, dans certains cas, se traduire par la consolidation d'une entité qui n'était pas consolidée jusqu'alors. La Société évalue actuellement l'incidence, s'il en est, de ces normes révisées sur ses états financiers consolidés.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* : En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13, qui définit la juste valeur ainsi qu'un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Cette norme s'applique de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence majeure sur ses états financiers consolidés.

IAS 19 *Avantages du personnel* : En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19 pour supprimer l'option permettant de différer la comptabilisation des écarts, connue sous le nom de « méthode du corridor », et exiger que le montant réévalué soit constaté au poste des autres éléments du résultat global. En outre, il convient de fournir de l'information supplémentaire à l'égard des régimes à prestations définies et des risques afférents. La norme IAS 19 révisée s'applique aux exercices débutant le 1er janvier 2013 ou après cette date, mais il est permis de l'adopter plus tôt. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence majeure sur ses états financiers consolidés.

IAS 1 *Présentation des états financiers* : En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1. Cette norme comptable fournit un cadre de classification des éléments du poste des autres éléments du résultat global. Les modifications apportées à IAS 1 doivent être appliquées rétroactivement aux exercices débutant le 1er juillet 2012 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence majeure sur ses états financiers consolidés. IAS 1 a été modifiée à nouveau dans le cadre des *Améliorations annuelles – Cycle 2009-2011*, pour clarifier les exigences relatives aux informations comparatives. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts le 1er janvier 2013 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence majeure sur ses états financiers consolidés.

4 – Titres de placement

Les tableaux suivants renseignent sur l'échéance et la composition du portefeuille de titres de placement de la Société.

(en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir 31 mars 2013			
	90 jours ou moins	91 jours à 1 an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	331 012	643 728	-	974 740
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,02	1,07	-	1,05
Obligations	212 670	583 223	789 850	1 585 743
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,73	1,42	1,92	1,71
Autres	-	-	-	-
Rendement effectif moyen pondéré (%)	-	-	-	-
Total des titres de placement	**543 682**	**1 226 951**	**789 850**	**2 560 483**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,30**	**1,23**	**1,92**	**1,46**

(en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir 31 mars 2012			
	90 jours ou moins	91 jours à 1 an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	74 244	107 831	-	182 075
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,91	1,03	-	0,98
Obligations	177 986	828 425	1 243 303	2 249 714
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,59	1,53	1,86	1,74
Autres	9 001	-	-	9 001
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,95	-	-	0,95
Total des titres de placement	**261 231**	**936 256**	**1 243 303**	**2 440 790**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,38**	**1,47**	**1,86**	**1,66**

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013			31 mars 2012
	Coût amorti	Profits bruts latents	Juste valeur	Juste valeur
Bons du Trésor	974 740	193	974 933	182 325
Obligations	1 585 743	12 724	1 598 467	2 267 907
Autres	-	-	-	9 001
Total des titres de placement	**2 560 483**	**12 917**	**2 573 400**	**2 459 233**

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

5 – Clients et autres débiteurs

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Clients	77	69
Autres débiteurs	1 468	1 468
Total des clients et autres débiteurs	**1 545**	**1 537**

Au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, aucun des soldes à recevoir n'était échu, et il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation.

La valeur comptable des autres débiteurs se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci. Les autres débiteurs consistent en un effet à recevoir venant à échéance le 30 juin 2015, dont la juste valeur était de 1 455 000 dollars au 31 mars 2013 (1 438 000 dollars au 31 mars 2012).

6 – Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2011	**4 435**	**1 764**	**4 969**	**11 168**
Ajouts	622	109	720	1 451
Mises hors service	(55)	–	–	(55)
Solde au 31 mars 2012	**5 002**	**1 873**	**5 689**	**12 564**
Ajouts	727	70	673	1 470
Mises hors service	–	–	–	–
Solde au 31 mars 2013	**5 729**	**1 943**	**6 362**	**14 034**
Cumul de l'amortissement				
Solde au 31 mars 2011	**3 345**	**742**	**1 145**	**5 232**
Amortissement	642	152	261	1 055
Mises hors service	(55)	–	–	(55)
Solde au 31 mars 2012	**3 932**	**894**	**1 406**	**6 232**
Amortissement	615	145	326	1 086
Mises hors service	–	–	–	–
Solde au 31 mars 2013	**4 547**	**1 039**	**1 732**	**7 318**
Valeur comptable				
Solde au 31 mars 2011	1 090	1 022	3 824	5 936
Solde au 31 mars 2012	1 070	979	4 283	6 332
Solde au 31 mars 2013	**1 182**	**904**	**4 630**	**6 716**

Un montant de 719 000 dollars se rapportant aux améliorations locatives en cours est inclus dans les immobilisations corporelles au 31 mars 2013 (720 000 dollars au 31 mars 2012).

7 – Immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Logiciels	Logiciels en cours de développement	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2011	**1 439**	**487**	**1 926**
Ajouts – Développement interne	–	1 656	1 656
Transferts	207	(207)	–
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2012	**1 646**	**1 936**	**3 582**
Ajouts – Développement interne	–	2 620	2 620
Transferts	2 394	(2 394)	–
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2013	**4 040**	**2 162**	**6 202**
Cumul de l'amortissement			
Solde au 31 mars 2011	**543**	**–**	**543**
Amortissement	413	–	413
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2012	**956**	**–**	**956**
Amortissement	936	–	936
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2013	**1 892**	**–**	**1 892**
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2011	896	487	1 383
Solde au 31 mars 2012	690	1 936	2 626
Solde au 31 mars 2013	**2 148**	**2 162**	**4 310**

8 – Incitatif à la location différé

L'un des bailleurs a accordé à la Société des incitatifs à la location sous forme de périodes de loyer gratuit et de remboursements pour améliorations locatives. Le montant cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution des charges opérationnelles sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. La Société s'attend à comptabiliser une réduction de 1 299 000 dollars de ses charges opérationnelles plus de douze mois après le 31 mars 2013 (de 1 412 000 dollars plus de douze mois après le 31 mars 2012).

9 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait aux sorties futures d'avantages économiques résultant de l'obligation de la Société d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres dans le cas d'une faillite. L'estimation est basée sur un calcul de la perte prévue et est soumise à l'incertitude relative au montant et au moment des pertes. Ainsi, les pertes réelles pourraient différer considérablement des estimations.

Les changements dans la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumés ci-après :

(en milliers de dollars canadiens)	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2011	**1 100 000**
Provisions additionnelles	50 000
Solde au 31 mars 2012	**1 150 000**
Provisions additionnelles	100 000
Solde au 31 mars 2013	**1 250 000**

10 – Instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Société, évalués au coût amorti selon IFRS 9 (2009) :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Trésorerie	422	456
Titres de placement	2 560 483	2 440 790
Clients et autres débiteurs	1 545	1 537
Actifs financiers	**2 562 450**	**2 442 783**
Fournisseurs et autres créditeurs	5 616	3 828
Passifs financiers	**5 616**	**3 828**

Le lecteur se reportera à la note 4 pour d'autres renseignements sur l'échéance et la composition des titres de placement de la Société.

Juste valeur des instruments financiers

À l'exception des titres de placement et de certains clients et autres débiteurs, la valeur comptable des instruments financiers de la Société évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des titres de placement de la Société est présentée à la note 4 et est déterminée aux prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de certains clients et autres débiteurs est communiquée à la note 5 et repose sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie attendus, au moyen d'un taux d'actualisation approprié à des contreparties cotées AA-.

Objectifs en matière de gestion des risques financiers

L'actif de la Société est composé essentiellement des titres de placement de celle-ci. La stratégie de placement de la Société s'appuie sur deux principes de base clés : le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital, et le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention. La Société dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour évaluer, contrôler et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui définit les responsabilités du conseil d'administration. Le processus de GRE et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de l'audit interne à la Société.

Des politiques formelles existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la Société est exposée. Ces politiques sont examinées périodiquement, au moins chaque année, pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes. Les principaux risques financiers qui découlent de la détention d'instruments financiers et des transactions s'y rapportant comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la Société. Le risque de crédit maximal auquel est exposée la Société correspond à la valeur comptable de la trésorerie, des titres de placement et des clients et autres débiteurs portés à l'état consolidé de la situation financière. Aucun montant du poste des clients et autres débiteurs n'est en souffrance.

La politique de la Société en matière de risque de crédit exige entre autres que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la Société et les parties avec lesquelles la Société est autorisée à effectuer des opérations financières. La Société effectue ses placements auprès de contreparties solvables et autorisées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. La Société ne peut dépasser les limites approuvées par le conseil d'administration pour chaque opération, chaque opérateur autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

En vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et des sociétés d'État fédérales, ainsi qu'aux obligations de gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. De même, ces politiques limitent davantage les risques en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances de chaque placement. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les titres de placement dont le terme est supérieur à trois ans mais inférieur à cinq ans, se limitent strictement à des titres ayant une cote minimale de AA-. La Société ne peut se procurer des titres dont le terme est supérieur à cinq ans.

En outre, pour minimiser son risque de crédit, la Société adhère aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le tableau ci-après résume la qualité du crédit des titres de placement de la Société, par cote de crédit.

(en milliers de dollars canadiens) Cotes de crédit	31 mars 2013	31 mars 2012
AAA	2 087 132	1 977 154
AA+	93 791	48 481
AA	143 211	122 315
AA-	141 752	249 327
A+	94 597	43 513
Total des titres de placement	**2 560 483**	**2 440 790**

La Société peut devoir intervenir à un titre ou à un autre, pour fournir un soutien financier à une institution membre en difficulté sous forme de prêt, de garantie ou autrement. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement de la part de la Société se traduit par des réclamations à recouvrer. La réalisation de ces réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation, ce qui expose la Société à un risque de crédit supplémentaire. La Société participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de minimiser les risques de perte pour elle-même.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la SADC ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, en premier lieu, lié au financement des activités courantes de la Société. La Société peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. De telles situations sont toutefois difficiles à prévoir. Le risque de liquidité de la Société est soumis à des contrôles de gestion du risque exhaustifs et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports semestriels sur les risques auxquels s'expose la Société ainsi que des rapports trimestriels sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées. Le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Société surveille le risque de liquidité et rencontre régulièrement la haute direction à cet égard.

La politique de la Société en matière de risque de liquidité énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de titres de placement de la Société dans les limites des paramètres établis par toutes les politiques de la Société en matière de finances, et du mandat que la loi confère à la Société. Les échéances des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. La capacité d'emprunt de la Société s'élève actuellement à 19 milliards de dollars (18 milliards de dollars au 31 mars 2012). En vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, la limite d'emprunt est ajustée chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la Société et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de fluctuations des prix du marché (en raison de variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres risques de prix).

La Société est principalement vulnérable aux fluctuations des marchés lorsqu'elle détient des avoirs ou des engagements financiers dont la valeur fluctue en fonction du marché, par exemple son portefeuille de titres de placement. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la Société. Le risque de change et les autres risques de prix auxquels s'expose la Société sont minimes.

Risque de taux d'intérêt

La Société comptabilise ses titres de placement au coût amorti, mais obtient la juste valeur de marché de ses titres de placement sur une base mensuelle pour les besoins de la présentation et de la gestion du risque financier. Par conséquent, la Société peut établir clairement l'incidence qu'auraient des variations de taux d'intérêt sur la valeur de marché de ses titres de placement. La note 4 des présents états financiers consolidés présente l'écart entre le coût amorti et la juste valeur de marché des titres de placement de la Société. Les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société, particulièrement sur ses produits de placement en raison de la taille du portefeuille de titres de placement de celle-ci et de l'importance relative des produits qu'il génère. La Société gère ses positions de risque de taux d'intérêt dans le but d'accroître ses produits d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques approuvées par le conseil d'administration. Les titres de placement de la Société sont soumis régulièrement à des analyses de choc de taux d'intérêt afin d'évaluer les effets d'éventuelles variations des taux sur le produit des intérêts.

La trésorerie de la Société, vulnérable aux taux d'intérêt à court terme, fait partie des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt. Une telle exposition est négligeable.

Le tableau suivant illustre l'incidence qu'aurait eue une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net après impôt, selon la composition du portefeuille de placement à la fin de chaque exercice correspondant :

	Augmentation (diminution) du résultat net	
(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Augmentation de 100 points de base	7 151	3 752
Diminution de 25 points de base	(1 788)	(938)

Risque de change et autres risques de prix

Aux termes de la politique de la Société en matière de risque de marché, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques liés aux positions sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La Société ne peut pratiquer le commerce des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres.

11 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué du financement *ex ante*. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital. Aucun changement n'est survenu dans la constitution du capital de la Société et cette dernière a géré son capital sur les mêmes bases que celles de l'exercice précédent.

La Société a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. Le 7 décembre 2011, le conseil d'administration de la SADC a approuvé le relèvement du niveau cible du financement *ex ante* de la Société, qui passe d'une fourchette de 40 à 50 points de base des dépôts assurés à un minimum de 100 points de base des dépôts assurés.

La Société n'a pas encore atteint le niveau cible du capital, tel qu'il a été établi dans le cadre du financement *ex ante*. Les taux de prime constituent le principal mécanisme de gestion du capital.

Financement *ex ante*

(en milliers de dollars canadiens)	Réel		Cible
	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013
Résultats non distribués	1 316 280	1 293 537	
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250 000	1 150 000	
Total du financement *ex ante*	**2 566 280**	**2 443 537**	**6 456 094***
Total - Points de base des dépôts assurés	**40***	**39****	**100**

* selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2012
** selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2011

12 – Impôts sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société provient principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables.

Le tableau suivant détaille la charge d'impôt constatée dans le résultat net :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Impôt exigible :		
Charge d'impôt exigible	764	2 057
Ajustements liés à la charge d'impôt exigible d'exercices antérieurs	6	20
Impôt différé :		
afférent à la naissance et au renversement des différences temporelles	45	250
résultant d'une réduction des taux d'impôt	–	18
Charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	**815**	**2 345**

Le tableau suivant détaille la charge fiscale (le recouvrement d'impôt) constatée dans les autres éléments du résultat global :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Gain (perte) actuariel (le) au titre du régime à prestations définies	39	(32)
Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	**39**	**(32)**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt constatée et la charge d'impôt établie selon le taux d'imposition fédéral :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Résultat net avant impôts	23 442	182 491
Charge d'impôt selon le taux d'imposition fédéral de 25,0 % (2012 : 26,1 %)	5 861	47 679
Produits non imposables tirés des primes	(30 020)	(58 495)
Augmentation de la provision pour pertes non déductible	25 000	13 064
Autres	(26)	97
Charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	**815**	**2 345**

Les actifs et les passifs d'impôt différé résultent de ce qui suit :

	État consolidé de la situation financière		Comptabilisé dans le résultat net	
(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012	2012-2013	2011-2012
Immobilisations	(538)	(454)	(83)	(190)
Retenues	13	-	13	-
Incitatif à la location	353	381	(28)	(48)
Avantages du personnel à court terme	10	10	-	(1)
Obligation au titre des prestations définies	284	269	53	(29)
Charge d'impôt différée			**(45)**	**(268)**
Actif d'impôt différé net	**122**	**206**		

13 – Charges opérationnelles

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Salaires et autres frais de personnel	18 185	15 481
Honoraires et autres frais	5 236	4 084
Locaux	3 190	3 296
Frais généraux	3 037	2 435
Sensibilisation du public	2 458	3 852
Amortissement	2 022	1 468
Traitement des données	1 964	1 621
	36 092	32 237
Recouvrement de charges auprès de parties liées	257	246
Total des charges opérationnelles	**35 835**	**31 991**

La Société fournit des services de centre d'appels au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) selon le principe du recouvrement des coûts, par le biais d'une entente d'impartition. Durant l'exercice 2011-2012, la Société avait aussi fourni de tels services à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

14 – Transactions entre parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société ainsi que les états financiers d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc contrôlée par la Société. La Société ne détient aucune participation dans les capitaux propres d'ACC ; cependant, elle est représentée majoritairement au conseil d'administration d'ACC et est exposée à la majorité des risques et des avantages inhérents à cette structure ad hoc, en raison du prêt restant dû qu'elle a accordé à ACC. Après analyse de ces faits et circonstances, la direction a conclu que la SADC contrôle ACC et est donc tenue de consolider les résultats d'ACC dans ses états financiers. Les soldes et les opérations entre la Société et ACC ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note.

Même si la SADC est une société sans capital-actions, sa société mère est le gouvernement du Canada étant donné que tous les administrateurs de la SADC, autres que les administrateurs nommés d'office, sont nommés par le gouverneur en conseil, ou par un ministre fédéral sur approbation du gouverneur en conseil.

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La Société a conclu des opérations avec des parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont constatées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties liées. Les transactions entre parties liées qui sont significatives sont présentées dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	Note	Charges pour l'exercice		Coûts capitalisés pour l'exercice		Solde à payer	
		2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	31 mars 2013	31 mars 2012
Banque du Canada	a	(472)	(549)	2 162	-	(722)	(244)
Régime de pension de retraite de la fonction publique	b	(2 394)	(1 869)	-	-	-	-

a La SADC, le BSIF et la Banque du Canada contrôlent le système tripartite de données, utilisé pour la collecte de données financières auprès des institutions de dépôt sous réglementation fédérale. Les trois parties partagent à parts égales les charges opérationnelles et les coûts en capital liés au système, que la Banque du Canada coordonne.

b Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Se reporter à la note 16 pour de plus amples informations.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

Les montants indiqués dans le tableau suivant ont été comptabilisés à titre de charges relatives à la rémunération des principaux dirigeants :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Avantages à court terme	2 268	1 891
Avantages postérieurs à l'emploi	16	48
Indemnités de fin de contrat de travail	243	-
Total de la rémunération des principaux dirigeants	**2 527**	**1 939**

15 – Engagements

La Société loue des bureaux à Ottawa et à Toronto. Le bail du bureau d'Ottawa se termine en septembre 2020 et comporte deux options de renouvellement consécutif de cinq ans chacune. Le bail du bureau de Toronto se termine en octobre 2016 et contient une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

Les paiements minimaux au titre des contrats de location simple comptabilisés à titre de charge pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 totalisaient 1,4 million de dollars (1,8 million de dollars en 2012).

Le tableau suivant présente le total des paiements minimaux futurs (exception faite des autres charges locatives) en vertu de contrats de location simple non résiliables :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Pas plus d'un an	1 526	1 368
Plus d'un an et pas plus de cinq ans	6 317	5 637
Plus de cinq ans	4 189	5 277
Total	**12 032**	**12 282**

Au 31 mars 2013, la Société avait des engagements de 180 000 dollars concernant l'achat d'immobilisations corporelles (nul au 31 mars 2012).

Au 31 mars 2013, la Société avait des engagements de 2 975 000 dollars concernant le développement d'immobilisations incorporelles (5 136 000 dollars au 31 mars 2012).

16 – Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations au régime sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société au régime est 8,00 fois (2012 : 8,95 fois) supérieure à celle des employés dont le salaire est supérieur à 150 900 dollars (2012 : 148 000 dollars). Dans le cas des employés dont le salaire est inférieur à 150 900 dollars, la cotisation de la Société dépend de la date à laquelle ces employés ont commencé leur emploi à la Société. Pour ceux qui ont commencé avant le 1er janvier 2013, la cotisation de la Société est 1,64 fois (2012 : 1,74 fois) supérieure à celle de l'employé. Pour ceux qui ont commencé après le 31 décembre 2012, la cotisation de la Société est 1,57 fois supérieure à celle de l'employé.

Dans les états financiers consolidés de la Société, le Régime de pension de retraite de la fonction publique est traité comme un régime de retraite à cotisations définies. La charge de la Société relative au Régime de pension de retraite de la fonction publique est présentée à la note 14. La seule obligation de la Société à l'égard du régime de pension consiste à verser les cotisations établies.

Obligations au titre des prestations définies

La Société est le promoteur des régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès.

La Société fournit des prestations de retraite à ses employés à leur départ à la retraite selon leurs années de service et leur salaire de fin de carrière. Des indemnités de départ sont versées aux employés qui comptent au moins dix ans de service sans interruption auprès de la Société. Le régime de prestations de décès prévoit le versement d'un montant forfaitaire basé sur le salaire au moment du décès. Il s'agit de régimes non capitalisés, auxquels les employés ne cotisent pas et qui ne comptent aucun actif. Les régimes ont donc un déficit égal au passif au titre des prestations constituées. Les prestations sont financées au moyen des activités opérationnelles de la SADC.

La plus récente évaluation actuarielle de la portion non capitalisée des obligations, et les coûts des services rendus au cours de la période et des services passés connexes, a été réalisée par un actuaire-conseil en date du 31 mars 2013, selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles sont les suivantes :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Taux d'actualisation	3,73 %	4,04 %
Taux de croissance de la rémunération :		
Exercice 2012-2013	s.o.	1,5 % + mérite
Exercice 2013-2014	2,0 % + mérite	2,0 % + mérite
Par la suite	2,0 % + mérite	2,0 % + mérite

Le tableau suivant présente les montants constatés dans les charges opérationnelles à l'égard de ces régimes à prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Coût des services rendus au cours de la période	166	150
Intérêts sur l'obligation	74	79
Gains réalisés sur des services rendus à des périodes antérieures	(12)	-
Charge liée à l'obligation au titre des prestations définies	**228**	**229**

La charge pour l'exercice est comprise dans les charges opérationnelles à titre de salaires et autres frais de personnel. Le tableau suivant présente les écarts actuariels cumulés constatés immédiatement dans les résultats non distribués, à titre d'autres éléments du résultat global :

(en milliers de dollars canadiens)	Gain (perte) actuariel (le)
Montant cumulatif au 31 mars 2011	**(22)**
comptabilisé durant la période	(126)
Montant cumulatif au 31 mars 2012	**(148)**
comptabilisé durant la période	155
Montant cumulatif au 31 mars 2013	**7**

Le montant inclus dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation non capitalisée au titre des prestations définies. Le tableau suivant présente les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	Obligation au titre des prestations définies
Solde au 31 mars 2011	**1 676**
Coût des services rendus au cours de la période	150
Coût financier	79
Versement de prestations	(268)
Perte actuarielle	126
Solde au 31 mars 2012	**1 763**
Coût des services rendus au cours de la période	166
Coût financier	74
Gains réalisés sur des services rendus à des périodes antérieures	(12)
Versement de prestations	(16)
Gain actuariel	(155)
Montant cumulatif au 31 mars 2013	**1 820**

Suivent certaines données historiques concernant l'obligation au titre des prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012	2010-2011	1er avril 2010
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	1 820	1 763	1 676	1 612
Ajustements liés à l'expérience des passifs du régime	211	27	(28)	
En pourcentage de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période	11.6 %	1.5 %	-1.7 %	

17 – Produits tirés des primes

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après un système de notation qui tient compte de plusieurs critères et facteurs. Les taux de prime en vigueur à l'exercice 2012-2013 sont les suivants :

Catégorie de tarification ***(points de base des dépôts assurés)***	2012-2013	2011-2012
Catégorie 1	2,8	2,8
Catégorie 2	5,6	5,6
Catégorie 3	11,1	11,1
Catégorie 4	22,2	22,2

Des produits tirés des primes de 120 millions de dollars ont été constatés durant l'exercice, comparativement à 224 millions de dollars durant l'exercice précédent, soit 46 pour 100 de moins. Cette baisse s'explique par la réduction de prime unique consentie aux institutions membres qui se sont conformées à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* et par l'évolution du classement de certaines institutions membres en vertu du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles* ; elle a été atténuée par l'augmentation du volume des dépôts assurés.

18 – Reclassement de chiffres correspondants de l'exercice précédent

La Société a reclassé certains chiffres correspondants du tableau des flux de trésorerie afin de respecter la présentation adoptée pour l'exercice en cours, laquelle donne des renseignements plus pertinents sur les flux de trésorerie de la Société. Le reclassement était non significatif et n'a pas eu d'incidence sur l'état consolidé de la situation financière et sur l'état consolidé du résultat global. En conséquence, la Société ne fournit pas un troisième état consolidé de la situation financière au 1er avril 2011, ni de notes complémentaires correspondantes.

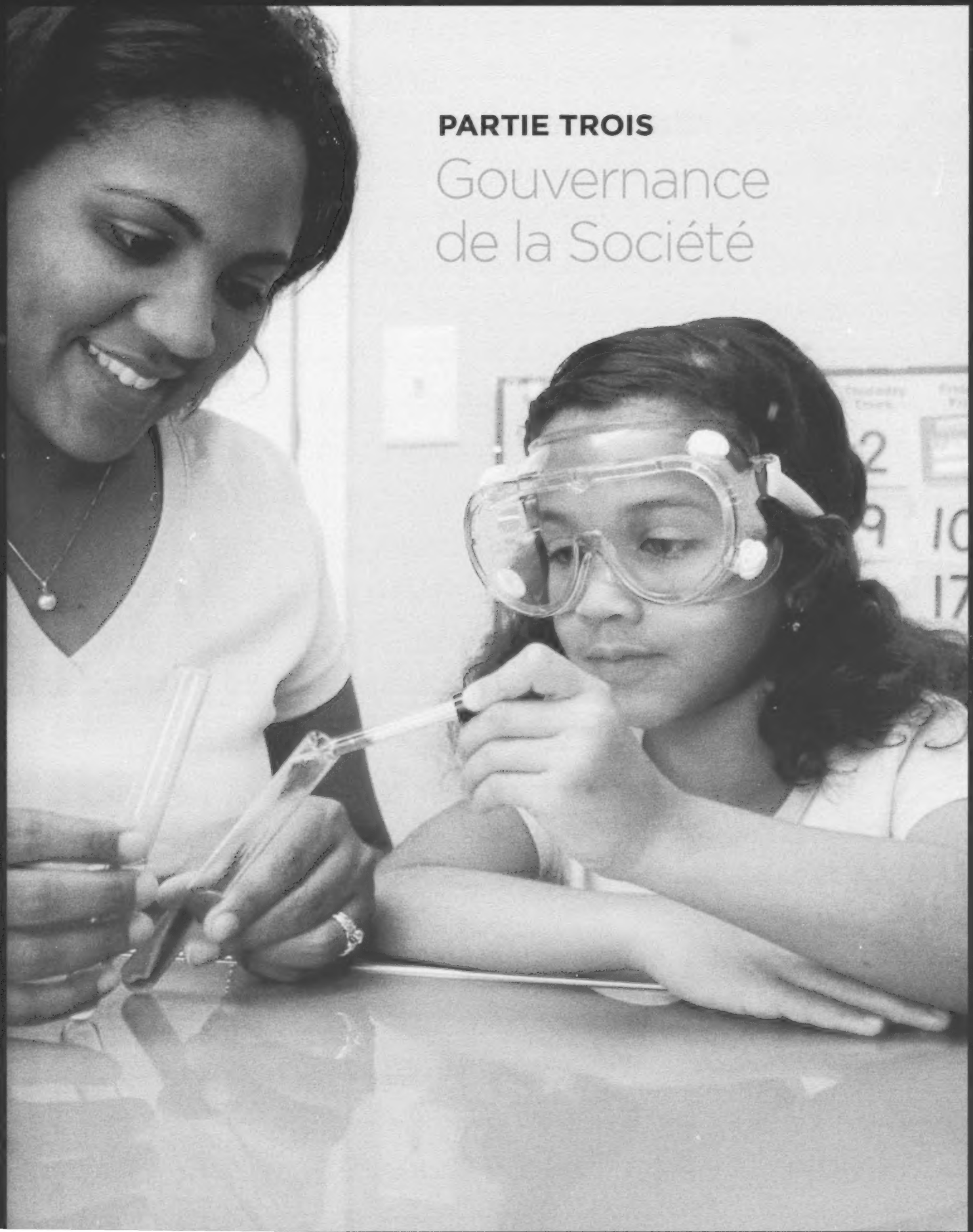

PARTIE TROIS

Gouvernance de la Société

Gouvernance de la Société

La SADC dispose d'un solide cadre de gouvernance et s'engage à continuer dans cette voie.

La présente partie de notre rapport annuel renseigne sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du conseil et la participation aux réunions. Y sont aussi présentées les activités menées par la Société pour répondre aux attentes envers la fonction publique en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la gouvernance de la SADC, y compris sur la charte du conseil d'administration et de chacun de ses comités, le mandat de la SADC et les membres du conseil, consultez notre site Web, au **www.sadc.ca**.

Conseil d'administration

Les activités de la SADC sont gérées par son conseil, formé d'un président, de cinq administrateurs provenant du secteur privé et de cinq administrateurs nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières (BSIF), un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant du BSIF nommé par le ministre des Finances, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)).

Le conseil d'administration de la SADC guide l'orientation stratégique de la Société et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient cernés et gérés de façon adéquate. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Suit la composition du conseil et de ses comités.

Composition du conseil d'administration

Bryan P. Davies
Président du conseil
Au conseil depuis : juin 2006
Reconduit dans ses fonctions pour un mandat de cinq ans, à compter de juin 2011

Administrateurs issus du secteur privé

George Burger
Chef d'entreprise
Toronto, Ontario
Au conseil depuis : novembre 2010
nommé pour un mandat de trois ans

Les Cannam
Comptable agréé
Saskatoon, Saskatchewan
Au conseil de janvier 2009 à juin 2012

John S. McFarlane
Avocat
Halifax, Nouvelle-Écosse
Au conseil depuis : septembre 2008
mandat reconduit en septembre 2011 pour trois ans

Éric Pronovost
Comptable agréé
Trois-Rivières, Québec
Au conseil depuis : septembre 2008
mandat reconduit en septembre 2011 pour trois ans

Shelley M. Tratch
Avocate
Vancouver, Colombie-Britannique
Au conseil depuis : décembre 2006
mandat reconduit en février 2013 pour trois ans

Angela Tu Weissenberger
Économiste
Calgary, Alberta
Au conseil depuis : juin 2012
nommée pour un mandat de trois ans

Administrateurs nommés d'office

Mark Carney
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis : février 2008
nommé pour un mandat de sept ans

Julie Dickson
Surintendante des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : octobre 2006
nommée pour un mandat de sept ans

Michael Horgan
Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil depuis : septembre 2009
nommé à titre amovible

Ursula Menke
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Au conseil depuis : décembre 2007
nommée pour un mandat de cinq ans

Ted Price
Surintendant adjoint
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : janvier 2007
nommé en vertu de l'alinéa 5(1)(b.1) de la Loi sur la SADC

Substituts des administrateurs nommés d'office

Agathe Côté
Sous-gouverneure
Banque du Canada
nommée substitut en août 2010

Jeremy Rudin
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances
nommé substitut en octobre 2008

Les personnes dont le nom apparaît **en gras** sont les membres actuels du conseil.

Comités du conseil

Au cours de l'exercice 2012-2013, quatre comités ont appuyé le conseil dans ses activités en matière de gouvernance : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, le Comité de la régie de la Société et des candidatures et le Comité de direction.

Comité de vérification

Mandat

Le Comité de vérification supervise les audits internes et externes et la gestion des risques. Il formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration sur des enjeux financiers, notamment à l'égard des états financiers trimestriels qu'il a la charge d'examiner et d'approuver, et à l'égard du rapport de gestion du Rapport annuel de la SADC, qui comprend les états financiers consolidés.

Composition

- **É. Pronovost (président)** – Membre depuis septembre 2008 et président depuis juin 2009
- **G. Burger** – Membre depuis janvier 2011
- **J. S. McFarlane** – Membre depuis septembre 2008
- **T. Price** – Membre depuis janvier 2007
- **A. Tu Weissenberger** – Membre depuis juin 2012

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Mandat

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération examine toute question liée aux ressources humaines et formule des recommandations, notamment en matière de : politiques ; planification de la relève ; évaluation du rendement du premier dirigeant ; respect des normes de conduite professionnelle et de comportement éthique, et des exigences réglementaires ; rémunération.

Composition

- **S. M. Tratch (présidente)** – Membre depuis janvier 2007 et présidente depuis février 2008
- **B. P. Davies** – Président de septembre 2006 à février 2008 et membre depuis septembre 2006
- **J. Dickson** – Membre depuis février 2008
- **J. S. McFarlane** – Membre depuis septembre 2008
- **A. Tu Weissenberger** – Membre depuis juin 2012

Comité de la régie de la Société et des candidatures

Mandat

Le Comité de la régie de la Société et des candidatures s'assure qu'existent les structures et les processus nécessaires au contrôle et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, notamment en ce qui a trait à la campagne publicitaire et de sensibilisation de la Société.

Composition

- **J. S. McFarlane (président)** – Président depuis janvier 2011
- **G. Burger** – Membre depuis janvier 2011
- **B. P. Davies** – Président de juin 2006 à juin 2009 et membre depuis juin 2006
- **U. Menke** – Membre depuis février 2008
- **S. M. Tratch** – Membre depuis janvier 2007

Comité de direction

Mandat

Le Comité de direction se réunit, au besoin, à la demande du conseil d'administration, du président du conseil ou du président et premier dirigeant, pour étudier tout sujet que lui soumet le conseil, le président du conseil ou le président et premier dirigeant et qui ne rentrerait pas dans le mandat d'un autre comité du conseil, et exécuter toute autre fonction que lui assigne ou délègue le conseil.

Composition

- **B. P. Davies (président)** – Membre et président du comité depuis juin 2006
- **M. Carney** – Membre depuis février 2008
- **S. M. Tratch** – Membre depuis janvier 2009

Participation aux réunions du conseil et de ses comités
(du 1er avril 2012 au 31 mars 2013)

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités dont ils font partie.

	Conseil d'administration	Comités du conseil			
		Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société et des candidatures	Comité des ressources humaines et de la rémunération
Nombre de réunions[a]	6[b]	0	4	3	4
Présences :					
Membres du conseil issus du secteur privé					
B. P. Davies – président	6	s.o.	3[c]	2	4
G. Burger	5		4	3	
J. S. McFarlane	6		4	3	4
É. Pronovost	6		4		
S. M. Tratch[d]	6	s.o.		3	4
A. Tu Weissenberger[e]	6		3		3
Membre ayant quitté le conseil durant l'exercice					
L. Cannam[f]	0		1		1
Membres d'office (substituts)					
Banque du Canada – M. Carney (A. Côté)	5 (5)	s.o.			
Surintendant des institutions financières – J. Dickson	6				4
Bureau du surintendant des institutions financières – T. Price	4		4		
Ministère des Finances – M. Horgan (J. Rudin)	1 (5)				
Agence de la consommation en matière financière du Canada – U. Menke[g]	5			3	

[a] Y compris les réunions par téléconférence.
[b] Y compris une séance de planification stratégique du conseil et une séance d'information.
[c] Le président du conseil est invité aux réunions du Comité de vérification ; il n'est pas membre du Comité.
[d] S. M. Tratch a été reconduite dans ses fonctions d'administratrice le 7 février 2013, pour un mandat de trois ans.
[e] A. Tu Weissenberger a été nommée au conseil le 8 juin 2012, pour un mandat de trois ans. Elle est membre du Comité de vérification et du Comité des ressources humaines et de la rémunération depuis le 13 juin 2012.
[f] L. Cannam ne siège plus au conseil depuis le 8 juin 2012.
[g] U. Menke a été reconduite dans ses fonctions de commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour un mandat de six mois débutant le 3 décembre 2012.

Honoraires des administrateurs

En 2012-2013, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé en rétribution de leurs fonctions au conseil avaient totalisé 106 247 dollars (85 376 dollars en 2011-2012).

Haute direction

La haute direction de la SADC se compose du président et premier dirigeant et de quatre vice-présidents, chacun à la tête d'une division. Le président et premier dirigeant est nommé par le gouverneur en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. L'échelle de salaire du premier dirigeant est actuellement fixée entre 251 800 dollars et 296 200 dollars. Les objectifs de rendement du premier dirigeant sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC puis remis au ministre des Finances. Les dirigeants sont nommés à leur poste par le conseil d'administration. Le conseil approuve les échelles de salaire de ces postes qui, au 31 mars 2013, étaient fixées entre 181 906 dollars et 242 527 dollars. Suit le nom des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2013.

Michèle Bourque
Présidente et première dirigeante

Dean A. Cosman
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société

Thomas J. Vice
Vice-président, Règlements complexes et Plans d'urgence

Vacant
Premier vice-président, Assurance et Évaluation des risques

Les dépenses des dirigeants en matière de représentation et de déplacements sont affichées chaque trimestre sur le site Web de la Société, au **www.sadc.ca**.

Organigramme de la SADC

au 31 mars 2013

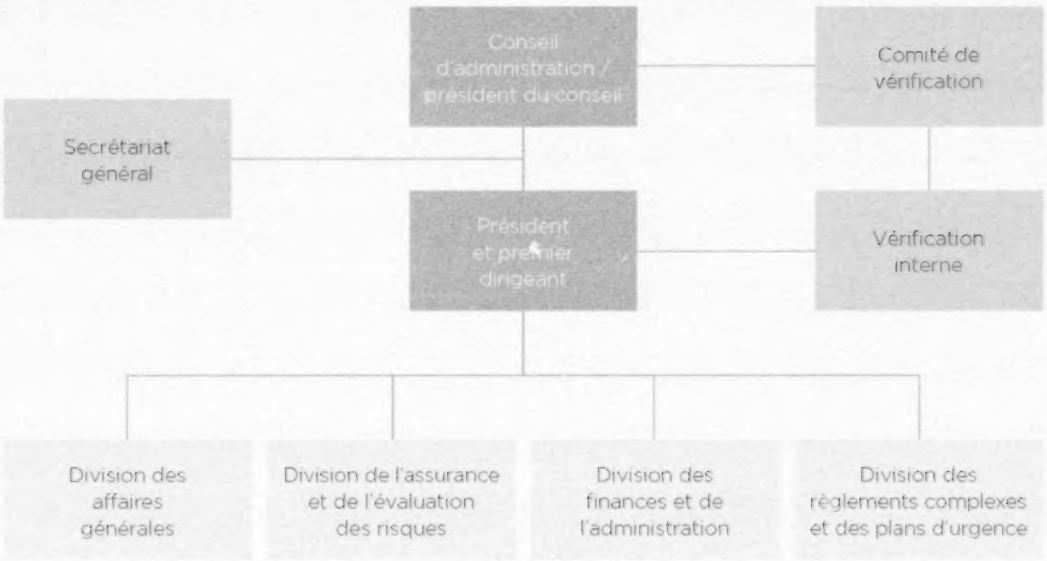

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique

Comportement éthique et intégrité

La SADC accorde une grande importance à l'éthique et à l'intégrité. L'adhésion aux codes et aux politiques en matière d'éthique de la SADC est une condition *sine qua non* de travail à la Société. Chaque année, employés et administrateurs doivent attester qu'ils adhèrent à leur code respectif. En outre, les employés sont tenus de respecter le *Code de valeurs et d'éthique du secteur public* du gouvernement fédéral. Des rapports sur le respect des codes et autres pratiques liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique sont remis au Comité de vérification et au Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Formation en matière d'éthique

Tous les deux ans, les employés suivent une formation obligatoire en matière d'éthique. La dernière formation, organisée en mars 2012, s'est tenue en ligne. Dans ce cadre, les employés devaient consulter les politiques et les codes de la SADC en matière de conduite professionnelle et de comportement éthique.

Assemblée publique annuelle

En octobre 2012, la SADC a tenu son assemblée publique annuelle à Saskatoon, en Saskatchewan, en partenariat avec Advocis, l'association des conseillers financiers du Canada. L'assemblée est l'occasion pour la Société d'informer le public et les parties intéressées sur notre mandat et les services que nous rendons, et de répondre aux questions qui nous sont posées.

Glossaire

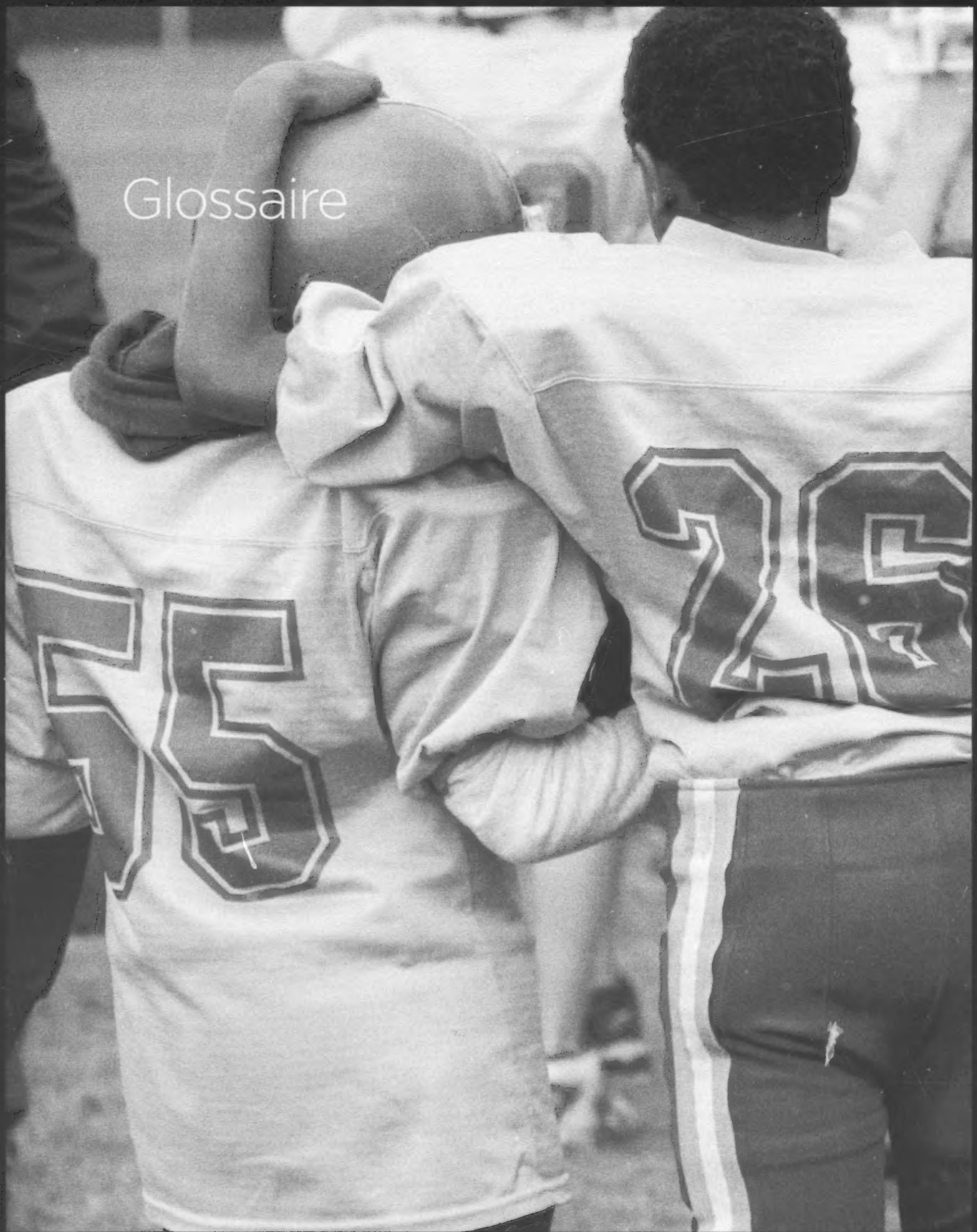

Glossaire

Accélération du calcul des dépôts à rembourser : La capacité de calculer rapidement le montant des dépôts assurés à rembourser aux déposants. *(Fast Insurance Determination)*

Accord de Bâle III : Troisième d'une série d'accords de Bâle, Bâle III se veut une réponse aux lacunes de la réglementation financière mises au jour par la crise financière. Bâle III vient renforcer les exigences en matière de fonds propres et met en place de nouvelles exigences réglementaires concernant la liquidité et le ratio de levier financier des banques. *(Basel III Accord)*

Compte d'épargne libre d'impôt : Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) donne aux Canadiens une façon d'épargner à l'abri de l'impôt, et ce, leur vie durant. Le CELI peut contenir toute une gamme de produits financiers et autres types de placement. Le *Budget fédéral de 2009* a modifié la Loi sur la SADC pour que les CELI fassent l'objet d'une protection d'assurance-dépôts distincte. Il convient toutefois de noter que seuls les dépôts assurables détenus dans un CELI sont protégés par la SADC. *(Tax-Free Savings Accounts)*

Conseil de stabilité financière : Le CSF a pour mandat de coordonner, sur le plan international, les travaux des autorités financières nationales et des organismes de normalisation internationaux, et d'élaborer et de promouvoir des politiques efficaces en matière de réglementation, et de surveillance du secteur financier, ainsi que d'autres politiques connexes, pour favoriser la stabilité financière. *(Financial Stability Board)*

Dépôt assurable : Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être payable au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme – comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devises étrangères, les placements hypothécaires, les actions et les fonds communs de placement. *(Eligible Deposit)*

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. *(Joint Deposit)*

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC), un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue : a) de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé ; b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. *(Deposit)*

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. *(Premium Year)*

Financement *ex ante* : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. (Ex Ante *Funding)*

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt, coopérative de crédit fédérale, ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. *(Member Institution)*

Institution-relais : Institution membre de la SADC mise sur pied temporairement pour préserver les fonctions essentielles d'une institution membre de la SADC qui ne serait plus viable et contribuer au maintien de la stabilité financière. *(Bridge Bank)*

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. *(Ex Officio)*

Normes internationales d'information financière (IFRS) : Normes de comptabilité et d'information financière établies et révisées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) pour favoriser l'établissement de rapports financiers fiables et pertinents, qui soient compréhensibles et comparables d'un pays à un autre. Les IFRS remplacent graduellement les normes canadiennes d'établissement de rapports financiers. *(International Financial Reporting Standards)*

Point de base : Un point de base équivaut à 0,01 pour 100. *(Basis Point)*

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC s'appuie sur un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux classées payent le taux de prime le plus bas. *(Premiums)*

Programme de restructuration des institutions financières : Dispositions de la Loi sur la SADC en vertu desquelles le gouverneur en conseil peut, par décret, ordonner une transaction ou une série de transactions visant la restructuration d'une grande partie des affaires d'une institution membre défaillante ou faillie. *(Financial Institution Restructuring Provisions)*

Provision pour pertes : Montant porté au bilan en vue de pourvoir à des pertes ou à des dépenses escomptées ou éventuelles. La SADC maintient une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts qui correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. *(Provision for Loss)*

Ratio de fonds propres de catégorie 1 : Ratio des fonds propres durs sur les actifs pondérés en fonction des risques. *(Tier 1 Capital Ratio)*

Règlement autre qu'un remboursement : Le recours à des méthodes et solutions de règlement de la faillite d'une institution membre qui diffèrent du remboursement des déposants. La SADC pourrait entre autres opter pour la mise sur pied d'une institution-relais (voir définition) ou faciliter la vente de l'institution en tout ou en partie. *(Non-Payout Resolution)*

Règlement de faillite : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. *(Failure Resolution)*

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : (1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; et/ou 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. *(Payout)*